



VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2022 À 19H30
PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

CABINET DU MAIRE

3. Séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec du 6 juillet 2022-
Présentation de l'ordre du jour et orientation du conseil;
4. Nomination d'un maire suppléant;
5. Indexation statutaire du salaire du directeur général pour l'année 2022;

DIRECTION GÉNÉRALE

6. Augmentation statutaire 2022 pour les employés-cadres et nouvelle grille salariale
2022-2025;
7. Autorisation de signature du contrat de travail de la directrice des communications
par intérim et conseillère stratégique aux développements des relations avec le
milieu;

GREFFE ET CONTENTIEUX

8. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 2022;

9. Demande à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) les accès à la plateforme GALA permettant la création et gestion d'un nouveau calendrier de conservation;
10. *Règlement 372-2022 modifiant le règlement no V-1230-99 concernant la circulation et le stationnement* – Avis de motion, présentation et dépôt;
11. Contestation de la demande de la Ville de Québec de révoquer le mandat confier au comité d'arbitrage de l'agglomération de Québec visant à déterminer quelles sont les conduites d'aqueduc et d'égout qui relèvent des compétences d'agglomération;
12. Recouvrement des taxes foncières, sur l'immeuble sis sur les lots numéros 1 778 836, 1 778 840 et 1 778 841, du cadastre du Québec;
13. Autorisation de signature de l'entente à intervenir avec le ministère des Transports à propos de l'aménagement de terrains;

RESSOURCES HUMAINES

14. Nomination d'un contremaître de relève;
15. Embauche de deux étudiants au Service des travaux publics;
16. Embauche d'assistants-sauveteurs à l'Aquagym;
17. Ajout de candidats sur la liste de remplacement du personnel pour le Programme Vacances-Été 2022;
18. Octroi du titre de « Surveillant-sauveteur responsable » à trois membres du personnel aquatique;
19. Embauche d'un préposé aux plateaux;
20. Prolongation du mandat de l'étudiante en histoire;

LOISIRS

21. Création du comité du 350^e et nomination des membres;

URBANISME

22. Demande de dérogation mineure – 1955, rue Notre-Dame;
23. Demande de dérogation mineure – 1939, rue des Genévriers;

24. Demande de dérogation mineure – 1108, rue du Créneau;
25. Demande de dérogation mineure – 1644, rue Fabre;
26. Demande de dérogations mineures – 1401-1405, rue Saint-Jacques;
27. Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 1401-1405, rue Saint-Jacques;

TRAVAUX PUBLICS

28. Attribution d'un contrat de services professionnels pour la surveillance de bureau – Réfection des chaussées (PAVL) 2022;

TRÉSORERIE

29. Approbation des comptes à payer pour le mois de juin 2022;
30. Divers;
31. Période de questions;
32. Levée de la séance.



Ville de L'Ancienne-Lorette

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal ayant eu lieu à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, mardi le 28 juin 2022 à 19h30.

Sont présents: Monsieur Gaétan Pageau, maire
Madame Josée Ossio
Madame Isabelle Grenier
Madame Johanne Laurin
Monsieur Charles Guérard
Monsieur Nicolas St-Gelais
Monsieur Sébastien Hallé
tous conseillers et formant quorum

Sont également présents: Monsieur André Rousseau, directeur général
Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque, greffière
Madame Anick Marceau, trésorière

Est présente à distance : Madame Isabelle Saillant,
directrice des communications

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Pageau, maire, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

170-22 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT la proposition d'ajouter un point à la section « divers » : soit :

- Opposition à l'obtention de permis par l'établissement Le 737;

CONSIDÉRANT l'absence d'opposition pour l'ajout de ce point;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

QUE l'ordre du jour soit :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

CABINET DU MAIRE

3. Séances ordinaires du conseil d'agglomération de Québec des 8 et 22 juin 2022 - Présentation de l'ordre du jour et orientation du conseil;

GREFFE ET CONTENTIEUX

4. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 31 mai et de la séance extraordinaire du 14 juin 2022;
5. *Règlement n° 370-2022 constituant une réserve financière pour le financement des élections municipales – Adoption;*

RESSOURCES HUMAINES

6. Embauche de personnel d'animation pour le programme Vacances-Été 2022;

7. Embauche de trois nouveaux membres du personnel aquatique;
8. Octroi du titre de « Moniteur niveau 2 – Aquaforme » à un membre du personnel aquatique;
9. Embauche de préposés aux plateaux et brigadiers scolaires;

LOISIRS

10. Autorisation de signature - Entente commandites 350^e anniversaire;

TRAVAUX PUBLICS

11. Attribution d'un contrat pour la réfection des rues St-Jacques, Créneau, Parisien, rue Saint-Jean-Baptiste et Papillon dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL);
12. Attribution d'un contrat de services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux utilisés lors de travaux de réfection (PAVL);
13. Attribution d'un contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux de génie civil - Réfection de chaussées dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL) 2022;

TRÉSORERIE

14. Approbation des comptes à payer pour le mois de mai 2022;
15. *Règlement n° 369-2022 en remplacement du Règlement 360-2021 décrétant la taxe foncière et les tarifications ainsi que leur mode de paiement pour l'année 2022 – Modification de la tarification au Service des loisirs – Adoption;*
16. *Règlement n° 371-2022 sur le plan de soutien et le programme d'aide aux entreprises de la Ville de L'Ancienne-Lorette en lien avec la pandémie – Adoption;*
17. Divers;
 - Opposition à l'obtention de permis par l'établissement Le 737;
18. Période de questions;
19. Levée de la séance.

ADOPTÉE

171-22 3.

ORDINAIRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DES 8 ET 22 JUIN 2022 - PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui ont fait l'objet des délibérations lors des séances du conseil d'agglomération de Québec des 8 et 22 juin 2022;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et ont eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des commissions de l'administration;

CONSIDÉRANT l'ampleur des documents transmis en vue des séances du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT les ressources limitées à la Ville de L’Ancienne-Lorette pour analyser ces documents avant la séance du conseil d’agglomération;

CONSIDÉRANT le manque d’informations et de temps permettant d’évaluer les propositions discutées, en regard du cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les municipalités liées;

CONSIDÉRANT les procédures judiciaires en cours entre les municipalités concernant les frais d’agglomération;

CONSIDÉRANT que la Ville de L’Ancienne-Lorette n’a donc pas d’autre option que de voter sans pour autant admettre que les impacts financiers des décisions prises sont conformes au cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les villes liées;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

QUE le conseil municipal prend acte, sous réserve, des résolutions suivantes :

SÉANCE DU 8 JUIN 2022

AP2022-325 Adjudication d'un contrat pour le service de soutien et de développement de solutions *clés en main* de *Power BI* (Appel d'offres public 77348);

AP2022-331 Entente entre la Ville de Québec et *Mont Bélair Découvertes*, pour l'entretien des sentiers pédestres et de vélo de montagne, la surveillance et la sensibilisation des usagers au parc naturel du Mont-Bélair – Années 2022 et 2023 (Dossier 77691);

AP2022-352 Avenant numéro 3 à l'entente de gestion entre la Ville de Québec et le *Complexe de baseball Victoria*, relative à la gestion, l'exploitation, l'entretien et l'administration du Stade municipal (Dossier 73264);

BE2022-020 Entente entre la Ville de Québec et le *Mouvement national des Québécoises et Québécois*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la réalisation de l'événement *Fête nationale du Québec dans la Capitale*, en 2022;

DE2022-329 Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du chemin des Quatre-Bourgeois, connu et désigné comme étant trois parties du lot 1 665 001 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;

DE2022-332 Fermeture et affectation au domaine privé de la Ville d'une partie de l'emprise du chemin des Quatre-Bourgeois, connue et désignée comme étant une partie du lot 1 758 400 du cadastre du Québec, et vente de cette partie de lot – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;

RH2022-393 Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Jean-Félix Péloquin (ID. 194125), à titre de directeur du projet de *Transfert Énergétique Centre Hospitalier* à la Direction générale adjointe Infrastructures durables;

- AP2022-319** Entente entre la Ville de Québec et la *Société du domaine de Maizerets inc.*, relative à l'utilisation et la prise en charge des activités, des services et des équipements de loisirs du domaine de Maizerets, et pour l'octroi d'une compensation financière (Dossier 77661);
- AP2022-343** Adjudication de contrats pour l'installation et la réparation des abris temporaires et permanents – Lots 1 et 2 (Appel d'offres public 77328);
- AP2022-369** Entente entre la Ville de Québec et la *Société du domaine de Maizerets inc.*, relative à l'entretien spécialisé des lieux et équipements récréatifs ou sportifs du domaine de Maizerets (Dossier 77751);
- AP2022-370** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de services pour le remplacement de luminaires de type *cobra SHP* par des luminaires à *DEL* du réseau d'éclairage public (Appel d'offres public 77377);
- AP2022-382** Renouvellement du contrat pour la fourniture de boulonnerie et de quincaillerie mécanique (Appel d'offres public 51646);
- AP2022-392** Entente d'évaluation des coûts des travaux entre la Ville de Québec et *Énergir, s.e.c.*, relative au déplacement des infrastructures du réseau de distribution, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Louis–XIV (PAM210295) – Arrondissement des Rivières (Dossier 77775);
- AP2022-419** Adjudication de contrats pour l'installation et la réparation des abris temporaires et permanents – Lot 3 (Appel d'offres public 77328);
- DE2022-402** Avenant–17 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, et appropriation d'une somme additionnelle pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises en raison de la pandémie de la *COVID–19*;
- DE2022-442** Addenda numéro 2 à l'entente entre la Ville de Québec et la ministre responsable de la région de la Capitale–Nationale, relativement à la délégation du *Fonds de la région de la Capitale–Nationale*;
- FN2022-013** Virements et ajouts de crédits budgétaires pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021 relevant de l'autorité du conseil d'agglomération de Québec, et prise d'acte de la liste finale des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour l'exercice financier 2021;
- MR2022-005** Entente entre la Ville de Québec et *Moisson Québec*, relative au versement d'une subvention annuelle pour financer le *Programme de récupération en supermarchés*, pour les années 2022 à 2025 inclusivement;
- LS2022-077** Entente triennale entre la Ville de Québec et *Les YMCA du Québec*, relative au versement d'un soutien financier annuel pour les années 2022–2023, 2023–2024 et 2024–2025;
- TE2022-005** Entente intermunicipale, d'une durée de cinq ans, entre la Ville de Québec et la *Communauté métropolitaine de Québec*, relative à l'analyse, par le laboratoire de la Division de la qualité de l'eau, des échantillons d'eau qui seront prélevés

dans le cadre du *Réseau de suivi de la qualité de l'eau du fleuve et de ses tributaires sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec et des municipalités riveraines de la MRC de Bellechasse*;

- AJ2022-013** Règlement hors cour relativement au dossier *Ville de Québec c. WSP Canada inc., Allen entrepreneur général inc. et Les Services EXP inc.* (C.S. 200–17–024252–165);
- AP2022-365** Adjudication d'un contrat pour la location et l'entretien de toilettes chimiques 2022–2024 (Appel d'offres public 77406);
- AP2022-402** Adjudication du contrat pour la mise en oeuvre de solutions infonuagiques, pour la migration et l'intégration de solutions infonuagiques *IAAS, PAAS et SAAS* reliées – Ressource spécialisée en *Oracle Infonuagique*, pour le projet *ITransfo* (Dossier 77803);
- AP2022-404** Avis de modification numéro 2 relatif à l'entente entre la Ville de Québec et *Vidéotron ltée*, pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement de ses installations (phase conception préliminaire), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun* (Dossier 53068);
- AP2022-407** Paiement, à *Telus Communications inc.*, des dépenses pour des services professionnels et techniques, relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 76430);
- AP2022-408** Paiement, à *Hydro-Québec*, des dépenses pour le déplacement et/ou l'enfouissement d'une portion de son réseau de distribution, ainsi que le contrôle qualité des travaux civils réalisés par la Ville sur ses installations, dans le cadre des travaux préparatoires du *Projet du tramway de Québec* (phases conception détaillée et réalisation) (Dossier 76130);
- AP2022-409** Avis de modification numéro 3 relatif au contrat de services de coordination, de diffusion et d'animation du kiosque d'information mobile du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 74072);
- AP2022-412** Renouvellement du contrat pour la fourniture de filtration pour les véhicules du parc véhiculaire (Appel d'offres public 51897);
- AP2022-436** Adjudication d'un contrat pour des services de soutien et de développement de traitements pour *FME* (Appel d'offres public 77583);
- AP2022-443** Entente de partenariat entre la Ville de Québec et l'*Université de Sherbrooke*, relative à un projet de recherche concernant la gestion de l'identité numérique des personnes (Dossier 77858);
- AP2022-446** Adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle conjointe de l'*Union des municipalités du Québec*, pour le programme d'assurance des organismes à but non lucratif (2022–2027) (Dossier 77884);
- SC2022-001** Avenant numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec et *La Société canadienne de la Croix-Rouge*, pour assurer des services aux personnes sinistrées (Dossier 53136);
- DE2022-430** Autorisation de droit de passage et d'exécution de travaux sur une partie du lot 6 358 100 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge;

- OM2022-001** États financiers 2021 de l'*Office municipal d'habitation de Québec*;
- RH2022-466** Modification de la nomenclature des emplois fonctionnaires;
- RH2022-478** Acquiescement des droits en fonction du degré de solvabilité des régimes de retraite en cas de cessation de participation, et versement des droits résiduels;
- RH2022-498** Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Renée Desormeaux (ID. 004826), à titre de directrice du Service de la culture et du patrimoine (12260);
- TI2022-001** Appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération, pour la mise à niveau des solutions de stockage;
- TI2022-002** Appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération, pour la mise à niveau du système *TFP*;
- TI2022-003** Appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération, pour la réalisation de la mise à niveau et évolution du système *PDI* – Gestion et inspection des permis de construction;
- TI2022-004** Libération des sommes inutilisées appropriées par la résolution CA–2020–0389, et appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération, pour la réalisation de la mise à niveau et évolution du système *GEM* – Gestion de l'évaluation municipale;
- PA2022-069** *Règlement de l'agglomération sur l'utilisation de l'eau potable*, R.A.V.Q. 1401, tel que modifié;
- PQ2022-004** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de caractérisation et d'amélioration de la qualité du milieu pour la mise en oeuvre du plan d'action environnemental de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1453;
- DE2022-268** *Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière d'acquisitions immobilières de diverses natures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1500;
- PQ2022-017** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de caractérisation et d'amélioration de la qualité du milieu pour la mise en oeuvre du plan d'action environnemental de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1501;
- EM2022-003** *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint aux fins du remplacement de véhicules du Service de protection contre l'incendie et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1502.

SÉANCE DU 22 JUIN 2022

- AP2022-386** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de la Rivière Saint-Charles*, relative à des services professionnels et techniques pour la *Brigade de l'eau 2022* (Dossier 77714);

- AP2022-449** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de repas, collations et breuvages, pour le Quartier-maître – Sécurité publique (Contrat sur commande) (Appel d'offres public 76919);
- BE2022-034** Entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'opéra de Québec*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'opéra de Québec*, en 2022;
- BE2022-036** Entente entre la Ville de Québec et la *Corporation des fêtes historiques de Québec*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Fêtes de la Nouvelle-France 2022*;
- BE2022-037** Entente entre la Ville de Québec et l'*Association du Festival de magie de Québec*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival de magie de Québec*, en 2022;
- AJ2022-015** Règlement hors cour du dossier SAI-Q-257575-2109 entre la Ville de Québec et *Propriétés immobilières SDLP Limitée*, et acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 115, boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant le lot numéro 1 303 391 du cadastre du Québec;
- AP2022-324** Entente-cadre de réalisation de travaux entre la Ville de Québec et *Énergir, S.E.C.*, relative à des services professionnels et techniques pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 74454);
- AP2022-460** Entente entre la Ville de Québec et *Mack Ste-Foy inc.*, relative au service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant les pièces chez le concessionnaire du fabricant *Mack* (Dossier 77828);
- AP2022-466** Renouvellement de l'entente contractuelle pour la fourniture et l'installation des écrans d'isolement et du mobilier (Appel d'offres public 53366);
- AP2022-486** Adjudication de contrats pour la fourniture et la plantation d'arbres – Canopée – Automne 2022 (Appel d'offres public 77641);
- AP2022-487** Adjudication de contrats pour la fourniture de produits de coupe, de meulage, de sablage, de brossage et chimiques pour le travail des métaux (Appel d'offres public 77425);
- AP2022-489** Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour des services de traduction pour le Service de police (Dossier 77423);
- AP2022-497** Entente-cadre de réalisation de travaux de déplacement et/ou d'enfouissement de réseau, et entente-cadre de réalisation de travaux civils et de cession d'actifs civils, entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec*, relatives à des services pour le déplacement de ses installations (phase réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 76130);

- BE2022-027** Entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'été international de Québec inc.*, relative au versement d'une subvention et la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'été de Québec*, en 2022;
- DE2022-520** Entente entre la Ville de Québec et l'*Université Laval*, relative à la réalisation du projet de tramway du *Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec*, sur le territoire de la Cité–Universitaire dans l'agglomération de Québec – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge;
- DG2022-030** Remplacement d'un membre à la *Commission d'ExpoCité*;
- FN2022-027** Fermeture de 13 règlements d'emprunt, réduction des pouvoirs de dépenser et annulation des soldes résiduels de pouvoir d'emprunt;
- FN2022-029** Approbation du *Règlement no 410 décrétant un emprunt n'excédant pas 5 176 000 \$ concernant l'implantation d'une solution logicielle de gestion technique centralisée du Réseau de transport de la Capitale*;
- FN2022-031** Approbation du *Règlement no 411 décrétant un emprunt n'excédant pas 685 000 \$ concernant les emprunts obligataires requis pour le financement des actifs du Service de transport adapté de la Capitale (STAC) du Réseau de transport de la Capitale*;
- RH2022-473** Renouvellement des ententes relatives à l'administration des six régimes de retraite de la Ville de Québec;
- EM2022-004** Appropriation de 211 000 \$ au fonds général;
- EM2022-005** Appropriation de 450 000 \$ au fonds général de l'agglomération;
- EM2022-006** Appropriation de 50 000 \$ au fonds général;
- PA2022-068** *Règlement de l'agglomération sur la soustraction de certains règlements d'urbanisme à l'examen de leur conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec*, R.A.V.Q. 1479.

QUE le conseil municipal mandate le maire ou le maire suppléant afin de représenter la Ville de L'Ancienne-Lorette lors des prochaines séances du conseil d'agglomération concernant l'adoption de résolutions et de règlements, le cas échéant, prenant pour acquis que les membres du conseil auront reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et auront eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des prochaines séances de la commission de l'administration.

ADOPTÉE

172-22 4.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 MAI ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2022

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 31 mai et de la séance extraordinaire du 14 juin 2022 ont été remis à chaque membre du conseil, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT que les règles édictées par cet article ont été respectées et que la greffière est dispensée d'en faire lecture;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 31 mai et de la séance extraordinaire du 14 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Charles Guérard et résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 31 mai et de la séance extraordinaire du 14 juin 2022.

ADOPTÉE

173-22 5.

RÈGLEMENT N° 370-2022 CONSTITUANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES – ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement a été donné à la séance du 31 mai 2022, que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le *Règlement n° 370-2022*;

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées et que les membres du conseil municipal déclarent avoir pris connaissance du règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Charles Guérard et résolu :

D'ADOPTER le *Règlement n° 370-2022 constituant une réserve financière pour le financement des élections municipales*.

ADOPTÉE

174-22 6.

EMBAUCHE DE PERSONNEL D'ANIMATION POUR LE PROGRAMME VACANCES-ÉTÉ 2022

CONSIDÉRANT qu'un poste d'animateur pour le PVE 2022 est vacant;

CONSIDÉRANT qu'afin de pourvoir ce poste, monsieur Frédéric Roy du Service des loisirs a effectué une entrevue en juin 2022;

CONSIDÉRANT que la candidate choisie est madame Stacy Andrianizahana;

CONSIDÉRANT que le taux horaire applicable est de 14,75 \$;

CONSIDÉRANT que la rémunération est prévue dans le budget du programme Vacances-Été;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

D'EMBAUCHER madame Stacy Andrianizahana au PVE 2022, selon les modalités prévues.

ADOPTÉE

175-22 7. EMBAUCHE DE TROIS NOUVEAUX MEMBRES DU PERSONNEL AQUATIQUE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'assistants-sauveteurs et de moniteur niveau 1 à la piscine, afin de pourvoir certaines affectations de surveillance pour cette session ainsi que les sessions à venir;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de rencontres et de vérifications de leurs compétences, nous recommandons l'embauche de mesdames Éléna Morency et Zoé Labrecque à titre d'assistant-sauveteur et de madame Évelyne Langlois pour agir comme assistant-sauveteur et moniteur niveau 1;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de postes syndiqués, occasionnels et non permanents;

CONSIDÉRANT que ces employées seront classées au premier échelon de la classe d'emploi : « Assistant-sauveteur » et au premier échelon de la classe d'emploi : « Moniteur niveau 1 »;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

DE PROCÉDER à l'embauche de ces personnes, selon les modalités prévues.

ADOPTÉE

176-22 8. OCTROI DU TITRE DE « MONITEUR NIVEAU 2 – AQUAFORME » À UN MEMBRE DU PERSONNEL AQUATIQUE

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une formation dispensée à l'interne, il y a lieu d'attribuer le titre de « Moniteur niveau 2 - Aquaforme » à madame Ariane Robert;

CONSIDÉRANT que cette dernière est maintenant apte à donner des cours d'aquaforme;

CONSIDÉRANT que madame Ariane Robert sera reconnue comme « Moniteur niveau 2 - Aquaforme », et ce, rétroactivement au 15 juin 2022;

CONSIDÉRANT que le poste occupé par cette ressource aquatique est un poste syndiqué, occasionnel et non permanent;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

D'ATTRIBUER la classe d'emploi « Moniteur niveau 2 - Aquaforme » à madame Ariane Robert, et ce, à compter du 15 juin 2022.

ADOPTÉE

177-22 9. EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS AUX PLATEAUX ET BRIGADIERS SCOLAIRES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'augmenter le nombre de préposés aux plateaux dans notre banque et de créer une banque de remplaçants comme brigadier scolaire;

CONSIDÉRANT que madame Diane Gamache a été embauchée comme préposée aux plateaux à compter du 18 juin 2022, à l'échelon 2;

CONSIDÉRANT qu'elle agira également à titre de brigadière remplaçante pour la prochaine année scolaire, également à l'échelon 2;

CONSIDÉRANT que monsieur Claude Parent a été embauché comme préposé aux plateaux et qu'il a débuté le 18 juin 2022, à l'échelon 2;

CONSIDÉRANT qu'il agira également à titre de brigadier remplaçant pour la prochaine année scolaire, également à l'échelon 2;

CONSIDÉRANT que ces postes sont occasionnels;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

D'EMBAUCHER ces ressources pour agir à titre de préposés aux plateaux et de brigadiers scolaires remplaçants, selon les modalités prévues.

ADOPTÉE

178-22 10. AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE COMMANDITES 350^E ANNIVERSAIRE

CONSIDÉRANT que dans le cadre des célébrations du 350^e anniversaire de la Ville en 2023, le Service des loisirs souhaite retenir les services de monsieur Pierre-Sébastien Gauthier afin d'accompagner la Ville dans l'élaboration du plan de commandites, optimiser la valeur des plans médias et maximiser les revenus de commandites;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure cette entente, le tout selon les modalités qui y sont prévues;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

D'AUTORISER Martin Blais, directeur du Service des loisirs, des événements spéciaux et des technologies de l'information à signer l'entente à intervenir entre Monsieur Pierre-Sébastien Gauthier et la Ville de L'Ancienne-Lorette.

D'AUTORISER la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la firme, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

179-22 11. ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES RUES ST-JACQUES. CRÉNEAU, PARISIEN, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE ET PAPILLON DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

CONSIDÉRANT qu'en prévision de l'attribution d'un contrat pour les travaux de réfection de chaussées dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2022, le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres le 17 mai dernier sur le site SEAO (système électronique d'appel d'offres) et le Journal de Québec;

CONSIDÉRANT que ces travaux comprennent les rues Parisien, du Créneau, Saint-Jacques, Papillon et l'avenue Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions, le 16 juin 2022; trois soumissions ont été reçues, lesquelles se détaillent comme suit :

Compagnie	Montant soumis (taxes incluses)
Construction et pavage Portneuf inc.	4 844 019,57 \$
La compagnie de parterres Portugais Itée	5 046 767,84 \$
Inter-Cité Construction Itée	5 315 512,81 \$

CONSIDÉRANT qu'après analyse des soumissions par la firme Tetra Tech inc., la compagnie Construction et pavage Portneuf inc. est le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 4 844 019,57 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la somme de 4 423 236 \$ taxes nettes, nécessaire à l'octroi du contrat pour les travaux de réfection des rues est disponible au règlement d'emprunt 366-2022;

CONSIDÉRANT que ces coûts sont admissibles à une subvention potentielle maximales de 2 412 643 \$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Charles Guérard et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette octroie le contrat pour les travaux de réfection de chaussées dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2022, à l'entreprise Construction et pavage Portneuf inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 4 844 019,57 \$, toutes taxes incluses.

QU'UNE réserve au montant de 726 603 \$ taxes incluses correspondant à 15 % du montant total de la soumission soit constituée pour toutes demandes de travaux de supplémentaires ou imprévus pouvant être rencontrés dans le cadre des travaux, lesquelles demandes devront, au préalable, avoir été autorisées par le directeur général, et ce, en conformité avec le règlement 352-2020 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

QUE le financement soit pris au règlement d'emprunt 366-2022.

QUE la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière, est autorisée à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de l'entreprise, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

180-22 12.

ATTRIBUTION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX UTILISÉS LORS DE TRAVAUX DE RÉFECTION (PAVL)

CONSIDÉRANT qu'en prévision de l'attribution d'un contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux relatifs aux travaux de réfection de chaussées, le Service des travaux publics a fait parvenir le 19 mai 2022, une demande de soumission sur invitation à trois entreprises de la région;

CONSIDÉRANT que le contrôle qualitatif est prévu pour la réfection des rues Parisien, du Créneau, Saint-Jacques, Papillon et de l'avenue Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions, le 31 mai 2022, une soumission a été reçue, laquelle se détaille comme suit :

SOUSSIONNAIRE	PRIX SOUSSIONNÉS (taxes incluses)
Laboratoire d'expertises de Québec Itée (LEQ)	91 002,71 \$

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un appel d'offres à pondération, un comité de sélection formé en conformité avec la politique contractuelle de la Ville a procédé à l'évaluation de cette dernière;

CONSIDÉRANT que la firme Laboratoire d'expertises de Québec Itée (LEQ) a obtenu une note supérieure à la note de passage minimale de 70 %;

CONSIDÉRANT que l'offre de prix présentée par la firme fait l'objet du calcul du meilleur rapport qualité/prix selon la formule prévue;

CONSIDÉRANT qu'après analyse de la soumission, Laboratoire d'expertises de Québec Itée (LEQ) obtient le meilleur pointage rapport qualité/prix pour un montant total de 91 002,71 \$;

CONSIDÉRANT que la somme de 83 097,60 \$, taxes nettes, nécessaire à l'octroi du contrat est disponible au poste des immobilisations à même les revenus;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'octroyer le contrat à l'entreprise, Laboratoire d'expertises de Québec Itée, pour un montant total de 91 002,71 \$, toutes taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

D'OCTROYER le contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux relatifs aux travaux de réfection de chaussées dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2022 à l'entreprise Laboratoire d'expertises de Québec Itée (LEQ) au montant de 91 002,71 \$, toutes taxes incluses, et selon les prix unitaires prévus au bordereau de soumission.

DE RÉSERVER une somme de 13 650,41 \$ correspondant à 15 % du montant total de la soumission pour permettre, le cas échéant, des variations de quantités imprévus sous réserve de l'autorisation du directeur général;

QUE le financement soit pris au poste des immobilisations à même les revenus au budget de fonctionnement.

QUE la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière, soit autorisée à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de l'entreprise, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

181-22 13.

ATTRIBUTION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL - RÉFECTION DE CHAUSSÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) 2022

CONSIDÉRANT qu'en prévision des travaux de réfection de chaussées dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2022, il est nécessaire d'obtenir les services d'un technicien de chantier pour effectuer la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT que ce projet comprend la réfection des rues Parisien, du Créneau, Saint--Jacques, Papillon et l'avenue Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT qu'il est ardu de trouver une ressource ayant la formation et l'expérience nécessaire pour assurer la surveillance d'un chantier comprenant cinq rues et que seule la firme d'ingénieur-conseil Tetra Tech QI inc. est en mesure de fournir un technicien de chantier ayant les compétences et l'expérience nécessaires;

CONSIDÉRANT qu'environ 540 heures de surveillance pour les travaux de réfection de chaussées dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2022 (PAVL) sont prévues;

CONSIDÉRANT que le coût estimé est de 66 685,50 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de L'Ancienne-Lorette, le Service des travaux publics juge opportun que la Ville accorde à la firme d'ingénieurs-conseils Tetra Tech QI inc., un contrat de gré à gré de surveillance de chantier;

CONSIDÉRANT que la somme de 66 685,50 \$ taxes incluses, nécessaire à l'octroi du contrat pour les services professionnels pour la surveillance des travaux de génie civil - Réfection de la rue Notre-Dame (Phase II) est disponible au poste des immobilisations à même les revenus au budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

D'OCTROYER le contrat pour les services professionnels pour la surveillance des travaux de réfection de chaussées dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2022 au montant de 66 685,50 \$ taxes incluses.

DE CONSTITUER une réserve au montant de 10 002,83 \$ correspondant à 15 % du montant total de la soumission pour toutes demandes de travaux de supplémentaires pour pallier aux imprévus pouvant être rencontrés dans le cadre des travaux de réfection de chaussées. Les demandes de travaux supplémentaires devront, au préalable, avoir été autorisées par le directeur général, et ce, en conformité avec le règlement 352-2020 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

D'AUTORISER que le financement soit pris au poste des immobilisations à même les revenus au budget de fonctionnement.

D'AUTORISER la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la firme, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

182-22 14. APPROBATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE MAI 2022

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2022 comme suit :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

– Rémunération et remises	491 837,15 \$
– Biens et services	4 260 343,48 \$
– Remboursement – employés	930,55 \$

REMBOURSEMENTS

- Taxes, inscription aux activités des loisirs et dépôt de garantie 8 002,93 \$

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

- Immobilisations 53 987,48 \$

TOTAL 4 815 101,59 \$

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Charles Guérard et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2022, d'en autoriser et ratifier les paiements.

ADOPTÉE

- 183-22 15. **RÈGLEMENT N° 369-2022 EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT 360-2021 DÉCRÉTANT LA TAXE FONCIÈRE ET LES TARIFICATIONS AINSI QUE LEUR MODE DE PAIEMENT POUR L'ANNÉE 2022 – MODIFICATION DE LA TARIFICATION AU SERVICE DES LOISIRS – ADOPTION**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement a été donné à la séance du 31 mai 2022, que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le *Règlement n° 369-2022*;

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées et que les membres du conseil municipal déclarent avoir pris connaissance du règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

D'ADOPTER le *Règlement n° 369-2022 en remplacement du règlement 360-2021 décrétant la taxe foncière et les tarifications ainsi que leur mode de paiement pour l'année 2022 – modification de la tarification au service des loisirs*.

ADOPTÉE

- 184-22 16. **RÈGLEMENT N° 371-2022 SUR LE PLAN DE SOUTIEN ET LE PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE EN LIEN AVEC LA PANDÉMIE – ADOPTION**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement a été donné à la séance du 31 mai 2022, que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le *Règlement n° 371-2022*;

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées et que les membres du conseil municipal déclarent avoir pris connaissance du règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

D'ADOPTER le *Règlement n° 371-2022 sur le plan de soutien et le programme d'aide aux entreprises de la ville de L'Ancienne-Lorette en lien avec la pandémie.*

ADOPTÉE

185-22 17. OPPOSITION À L'OBTENTION DE PERMIS PAR L'ÉTABLISSEMENT LE 737

CONSIDÉRANT que le 737 a déposé deux demandes de permis distinctes, soit pour agrandir la terrasse extérieure de 349 places assises et pour ajouter des spectacles sans nudité à l'intérieur de l'avion-restaurant auprès de la *Régie des alcools, des jeux et des courses*;

CONSIDÉRANT qu'un avis public paru le 11 juin 2022 avisait la population d'une demande d'addition spectacle sans nudité au permis d'exploitation de l'avion-restaurant du bar Le 737;

CONSIDÉRANT que toute personne, société ou association peut, dans les 30 jours de la publication de l'avis, s'opposer aux demandes en transmettant ses motifs;

CONSIDÉRANT que le Service de police de l'agglomération de Québec s'est opposé officiellement à la demande d'agrandissement des places assises, et ce, en raison des problématiques de nuisance sonore déjà existantes;

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun de s'opposer aux demandes du bar Le 737 en raison des problématiques de bruits n'ayant toujours pas été corrigées;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

D'APPUYER l'opposition soumise par le Service de police de l'agglomération de Québec à la *Régie des alcools, des jeux et des courses* quant à la demande de la société Le 737 visant à obtenir un permis pour l'agrandissement de la terrasse extérieure.

DE S'OPPOSER à la demande d'ajout de spectacle à l'intérieur de l'avion-restaurant.

ADOPTÉE

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

186-22 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio appuyé par Charles Guérard et résolu :

DE LEVER la séance, il est 20h37.

ADOPTÉE

Gaétan Pageau
Maire

Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

RÈGLEMENT N° 372-2022

RÈGLEMENT N° 372-2022 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT N° V-1230-99 CONCERNANT LA
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

BUT DU RÈGLEMENT :

La présente modification réglementaire vise à ajuster le *règlement n° V-1230-99 concernant la circulation et le stationnement* suivant la reconfiguration de certaines rues, notamment dans le cadre de la revitalisation de la rue Notre-Dame et du déploiement des infrastructures de mobilité durable découlant du *Plan directeur de transport actif (PDTA)* de la Ville de L'Ancienne-Lorette.

De plus, la présente modification réglementaire vise à corriger certaines problématiques de stationnement.

CONSIDÉRANT que le *Règlement n° V-1230-99 concernant la circulation et le stationnement* a été adopté le 30 mars 1999;

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun de modifier ledit règlement afin d'ajuster les normes de stationnement sur certaines rues, notamment pour y interdire le stationnement, y ajouter de nouveau panneau d'arrêt et permettre l'ajout de bandes cyclables;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance du _____ et que celui-ci a été présenté et déposé à la même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1. L'article 153 du chapitre XV - Liste des arrêts, cédez, feux de signalisation, sens unique, virage interdit, stationnement limité et prohibé du *Règlement n° V-1230-99 concernant la circulation et le stationnement* est modifié afin d'y ajouter à la suite du paragraphe 6 ce qui suit :

7. Débarcadère de 15 minutes du lundi au vendredi entre 7 h et 16 h situé du côté est de la rue St-Olivier à 27 mètres de la fin du rayon de courbure de l'intersection des rues Saint-Olivier et Panneton et se terminant 115 mètres plus loin.

ARTICLE 2. L'alinéa 2 « Arrêts sur trois (3) coins » de l'article 154 du chapitre XV - Liste des arrêts, cédez, feux de signalisation, sens unique, virage interdit, stationnement limité et prohibé du *Règlement n° V-1230-99 concernant la circulation et le stationnement* est modifié afin d'y ajouter ce qui suit :

- Notre-Dame et du Couvent

ARTICLE 3. L'article 159 du chapitre XV - Liste des arrêts, cédez, feux de signalisation, sens unique, virage interdit, stationnement limité et prohibé du *Règlement n° V-1230-99 concernant la circulation et le stationnement* est modifié afin d'y ajouter ce qui suit :

Damiron, Rue

Stationnement interdit des côtés est et ouest du 1^{er} mai au 1^{er} novembre entre les intersections des rues Saint-Jean-Baptiste et de la Ritournelle.

Ritournelle, Rue de la

Stationnement interdit du 1^{er} mai au 1^{er} novembre à partir du 947 au 1009, rue de la Ritournelle et du 1002, rue de la Ritournelle à la fin du rayon de courbure situé à l'intersection des rues Damiron et de la Ritournelle.

Sainte-Marie, Rue

Stationnement interdit à partir de l'intersection des rues Saint-Jacques et Sainte-Marie à partir de la fin du rayon de courbure, et ce, sur une distance de 33,6 mètres du côté ouest et sur une distance de 23,9 mètres du côté est.

ARTICLE 4. Les paragraphes 15, 21, 25 et 28 intitulés respectivement Père-Chaumonot, Rue, Saint-François, Rue, Saint-Jean-Baptiste, Rue et Saint-Olivier, Rue de l'article 159 du chapitre XV - Liste des arrêts, cédez, feux de signalisation, sens unique, virage interdit, stationnement limité et prohibé du *Règlement n° V-1230-99 concernant la circulation et le stationnement* sont modifiés comme suit (N.B. Afin d'alléger le texte, les dispositions de l'article qui ne sont pas concernées par cette modification ont été remplacées ici par [...]) :

AVANT LA MODIFICATION

15. Père-Chaumonot, Rue

a) De la rue Notre-Dame jusqu'à la limite Ouest du terrain situé au 1395, rue Père-Chaumonot, du côté Sud;

b) Sur le côté Nord, de la rue Notre-Dame jusqu'à l'intersection formée par les rues Père-Chaumonot et Saint-François, en procédant au Sud du petit parc situé à cet endroit.

[...]

21. Saint-François, Rue

De la rue Père-Chaumonot jusqu'au numéro civique 1600 inclusivement, des 2 côtés.

[...]

25. Saint-Jean-Baptiste, Rue

a) Sur toute la longueur de la rue, sur le côté Nord;

b) De la rue Saint-Jacques jusqu'au numéro civique 2237 inclusivement, sur le côté Sud;

c) De la rue Courtrai jusqu'à l'extrémité Est, sur le côté Sud.

[...]

28. Saint-Olivier, Rue

Côté Ouest entre la rue Saint-Paul et la limite d'emprise du terrain boisé du ministère des Transports du Québec (MTQ) stationnement interdit en tout temps. (269-2016)

c) Du côté Ouest, à partir de l'intersection avec le rue Saint-Paul jusqu'à l'intersection avec la rue Saint-Jean-Baptiste.

d) Du côté Est, à partir de la limite du cadastre portant le numéro civique 1619 jusqu'à l'intersection avec la rue Saint-Jean-Baptiste.

e) Du 1^{er} mai au 1^{er} novembre, du côté Est, à partir de la limite du cadastre portant le numéro civique 1018 jusqu'à l'intersection avec la rue Saint-Paul.

APRÈS LA MODIFICATION

15. Père-Chaumonot, Rue

a) De la rue Notre-Dame jusqu'à la limite Ouest du terrain situé au 1395, rue Père-Chaumonot, du côté Sud;

b) Sur le côté Nord, de la rue Notre-Dame jusqu'à l'intersection formée par les rues Père-Chaumonot et Saint-François, en procédant au Sud du petit parc situé à cet endroit.

c) Stationnement interdit du côté nord et sud du 1^{er} mai au 1^{er} novembre entre les intersections de la rue Turmel et de la route de l'Aéroport.

[...]

21. Saint-François, Rue

a) De la rue Père-Chaumonot jusqu'au numéro civique 1600 inclusivement, des 2 côtés.

b) Stationnement interdit de l'intersection des rues Saint-Jacques et Saint-François, et ce, à partir de la fin du rayon de courbure sur une distance de 22,6 mètres du côté ouest et sur une distance de 18,5 mètres du côté est de la rue Saint-François.

[...]

25. Saint-Jean-Baptiste, Rue

a) Sur toute la longueur de la rue, sur le côté Nord;

b) De la rue Saint-Jacques jusqu'au numéro civique 2237 inclusivement, sur le côté Sud;

c) De la rue Courtrai jusqu'à l'extrémité Est, sur le côté Sud.

d) Stationnement interdit du 1^{er} mai au 1^{er} novembre entre le 1925 et le 2267 et le 1910 et le 2280, rue Saint-Jean-Baptiste.

[...]

28. Saint-Olivier, Rue

Côté Ouest entre la rue Saint-Paul et la limite d'emprise du terrain boisé du ministère des Transports du Québec (MTQ) stationnement interdit en tout temps. (269-2016).

a) Du côté Ouest, à partir de l'intersection avec la rue Saint-Paul jusqu'à l'intersection avec la rue Saint-Jean-Baptiste.

b) Du côté Est, à partir de la limite du cadastre portant le numéro civique 1619, **rue Saint-Olivier** jusqu'à l'intersection avec la rue **Saint-Jean-Baptiste**.

c) Stationnement interdit du côté est et ouest du 1^{er} mai au 1^{er} novembre entre les intersections des rues Saint-Paul et du Ruisselet.

~~**Du 1^{er} mai au 1^{er} novembre, du côté Est, à partir de la limite du cadastre portant le numéro civique 1018 jusqu'à l'intersection avec la rue Saint-Paul.**~~

ARTICLE 5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la Ville de L'Ancienne-Lorette, ce 12e jour de juillet 2022.

Gaétan Pageau
Maire

Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière

Certificat

Avis de motion, dépôt et présentation	2022
Adoption du règlement	2022
Avis de promulgation	2022

Gaétan Pageau
Maire

Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière

Certificat de promulgation

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de L'Ancienne-Lorette, de ce qui suit :

Lors de la séance du _____, le conseil municipal a adopté le *Règlement n° _____*.

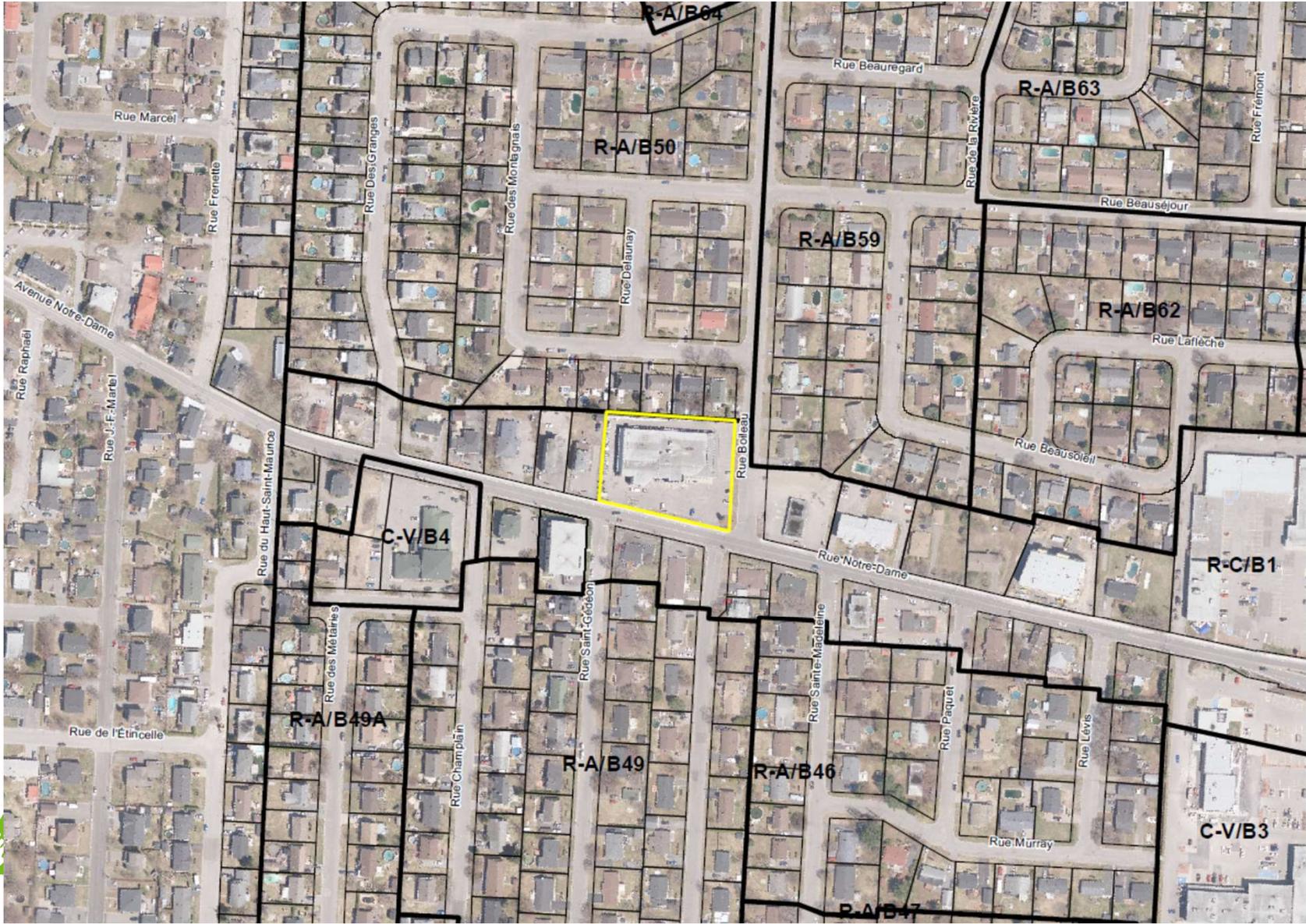
Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation au Service du greffe situé à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette pendant les heures normales de bureau.

Fait à L'Ancienne-Lorette le _____.

Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 1955, RUE NOTRE-DAME







NATURE DE LA DEMANDE

Permettre la construction d'une marquise en cour avant du bâtiment principal à des fins d'entreposage de produits, alors que le *Règlement de zonage n° V-965-89* prohibe l'entreposage extérieur dans la cour avant



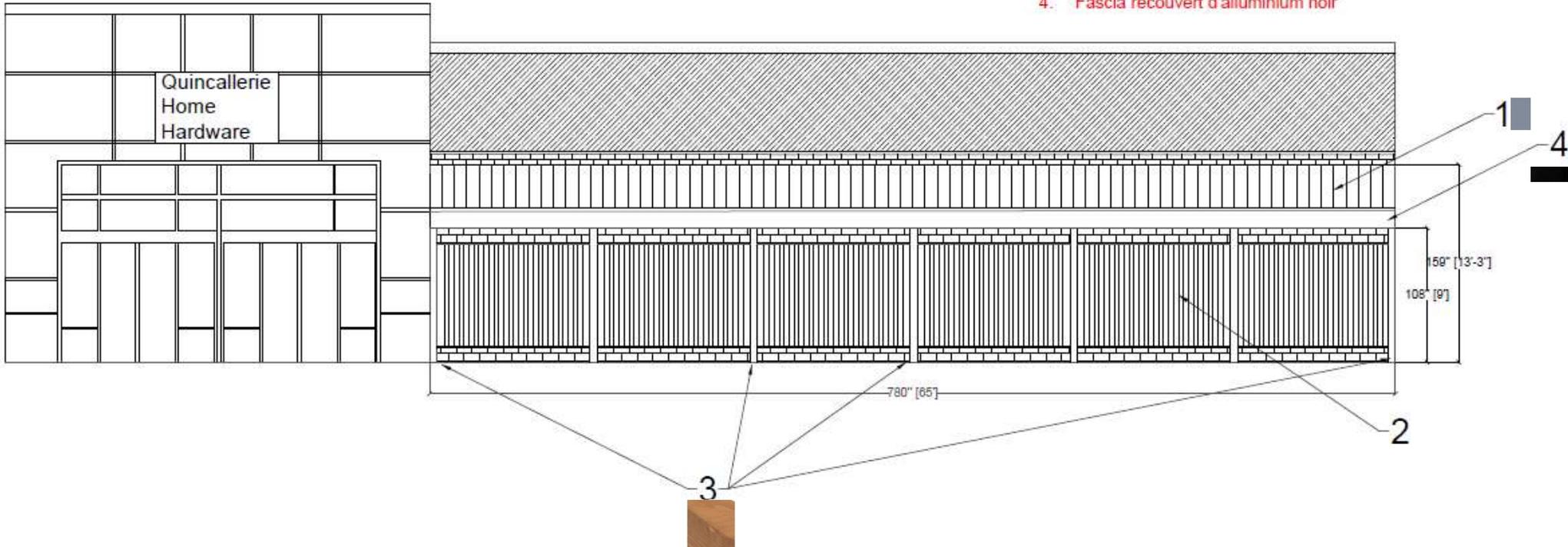
Ancienne marquise (toile)



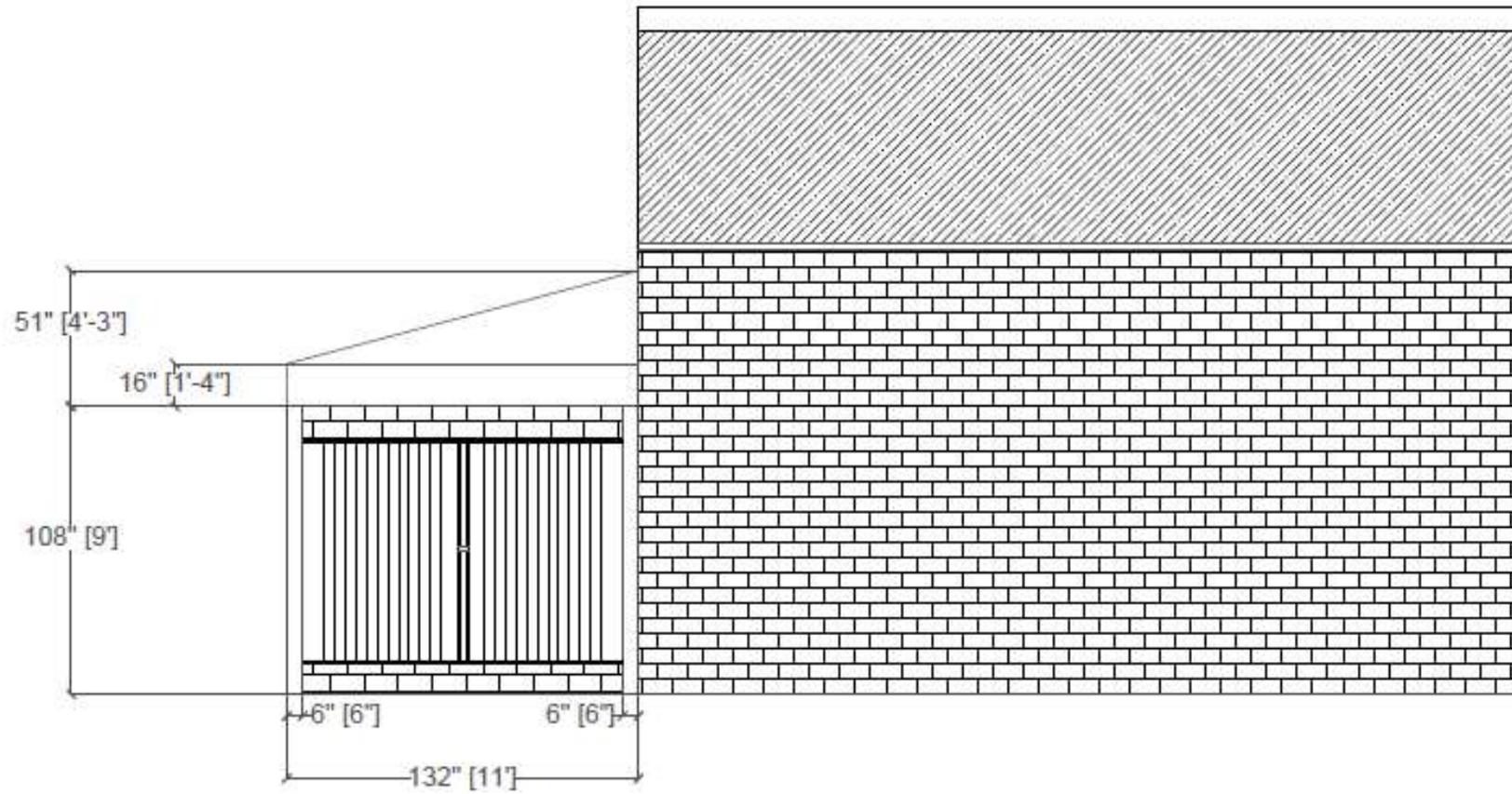
Marquise proposée

Explication

1. Aluminium Vicwest Couleur Gris Charbon
2. Grillage récupéré de l'ancienne installation couleur noir (voir photo)
3. 6 x 6 bois traité
4. Fascia recouvert d'aluminium noir



Marquise proposée





Marquise permanente

Rue Boileau

Rue Notre-Dame



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 1939, RUE DES GENÉVRIERS





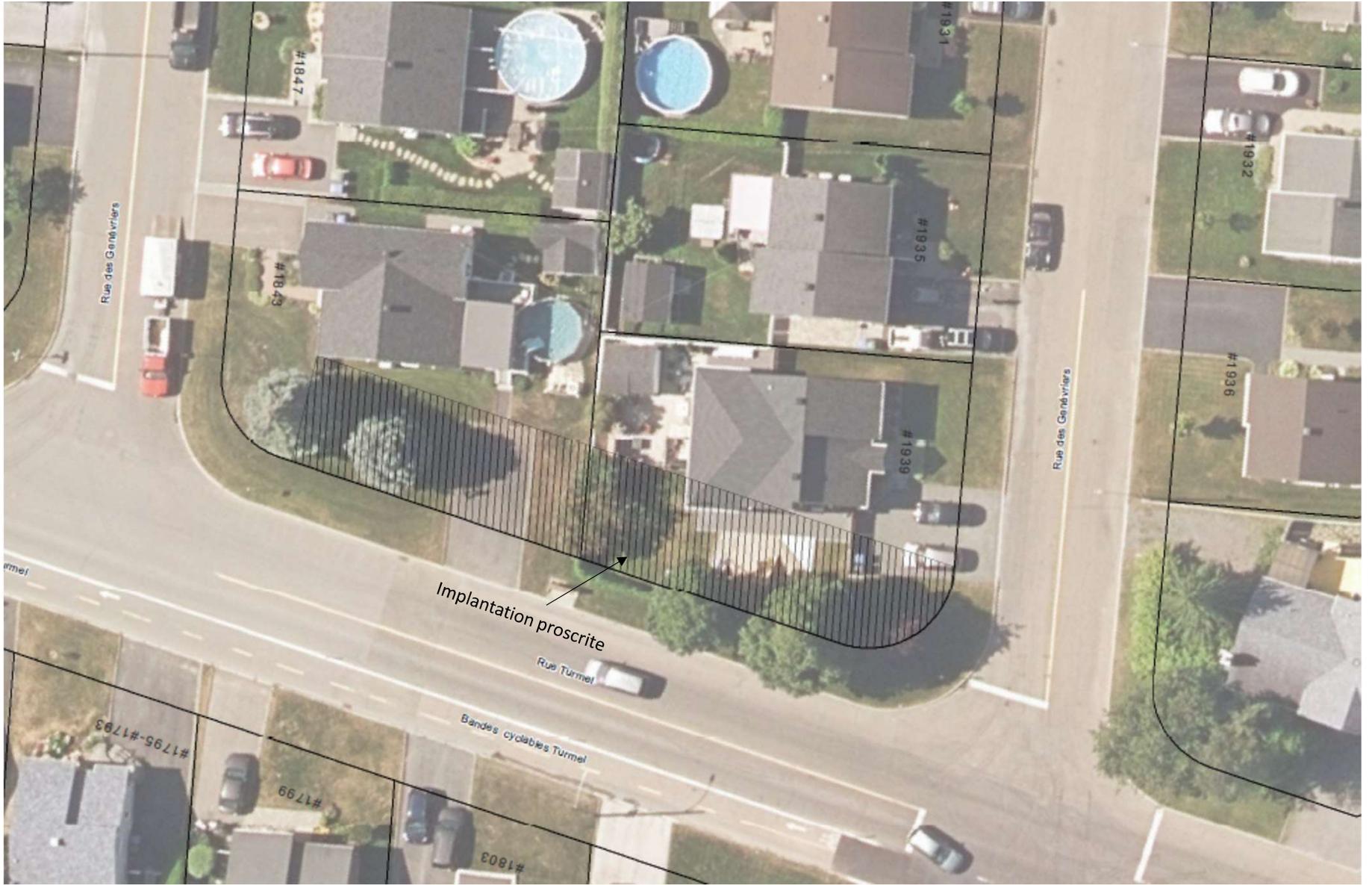






NATURE DE LA DEMANDE

Permettre pour un emplacement d'angle, l'implantation d'une remise en cour avant secondaire à une distance de 1,5 mètre de la ligne avant de terrain, alors que le *Règlement de zonage n° V-965-89* prohibe l'implantation d'une remise en cour avant secondaire au-delà de la ligne d'alignement avec le bâtiment principal adjacent.



Implantation proscrite

Rue des Genévriers

Rue des Genévriers

Rue Turmel

Bande cyclable Turmel

#1847

#1849

#1931

#1935

#1939

#1932

#1936

#1795-#1793

#1799

#1803



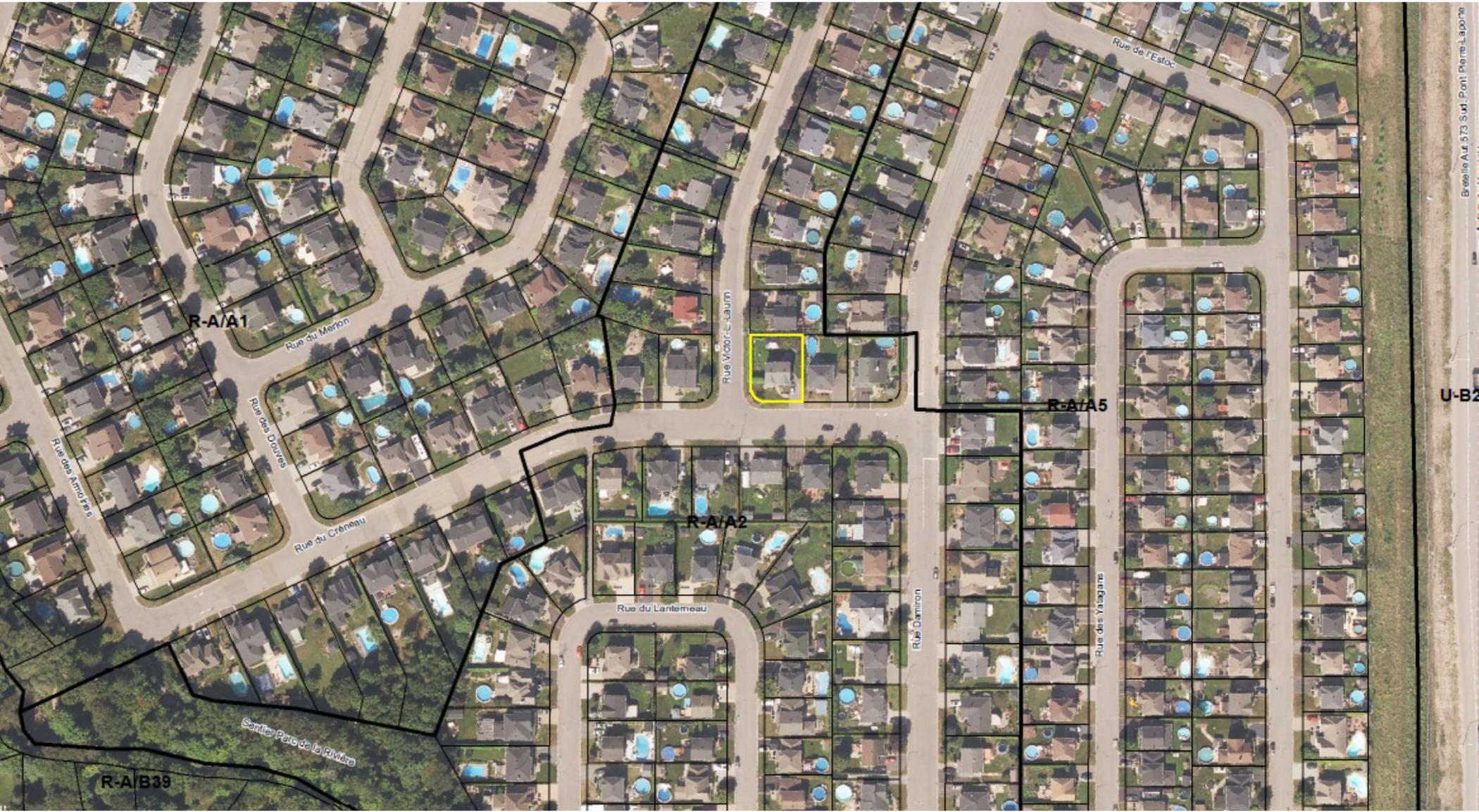


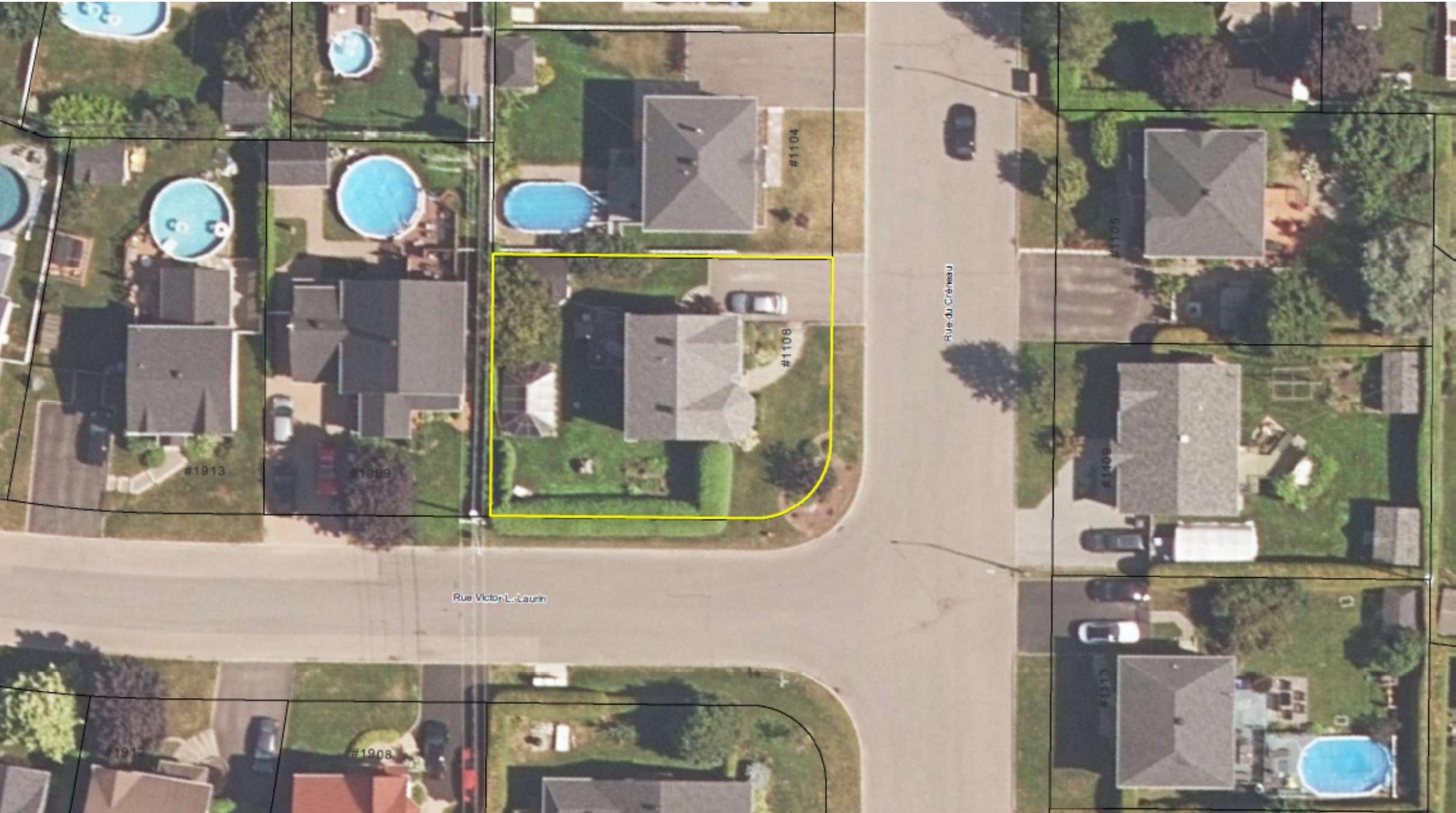
Modèle remise





DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 1108, RUE DU CRÉNEAU





Rue Victor L. Laurin

Rue du Cr neau

#1913

#1909

#1912

#1908

#1104

#1108

#1105

#1100

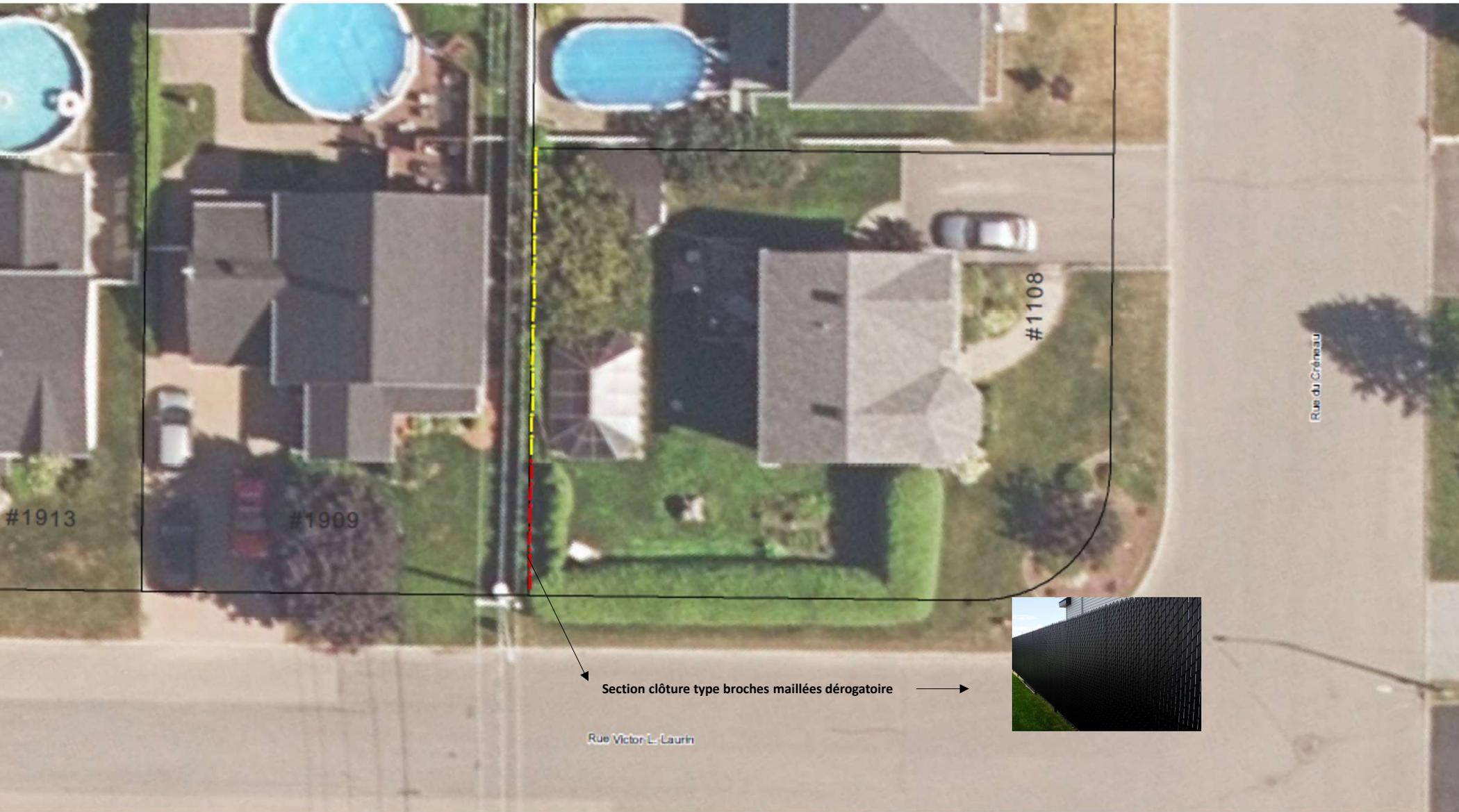
#1113



NATURE DE LA DEMANDE

Permettre l'installation d'une clôture en broches maillées recouvertes de vinyle en cour avant secondaire, alors que le *Règlement de zonage n° V-965-89* autorise uniquement ce type de clôture en cour latérales et arrière.





#1913

#1909

#1108

Rue du Crémieux

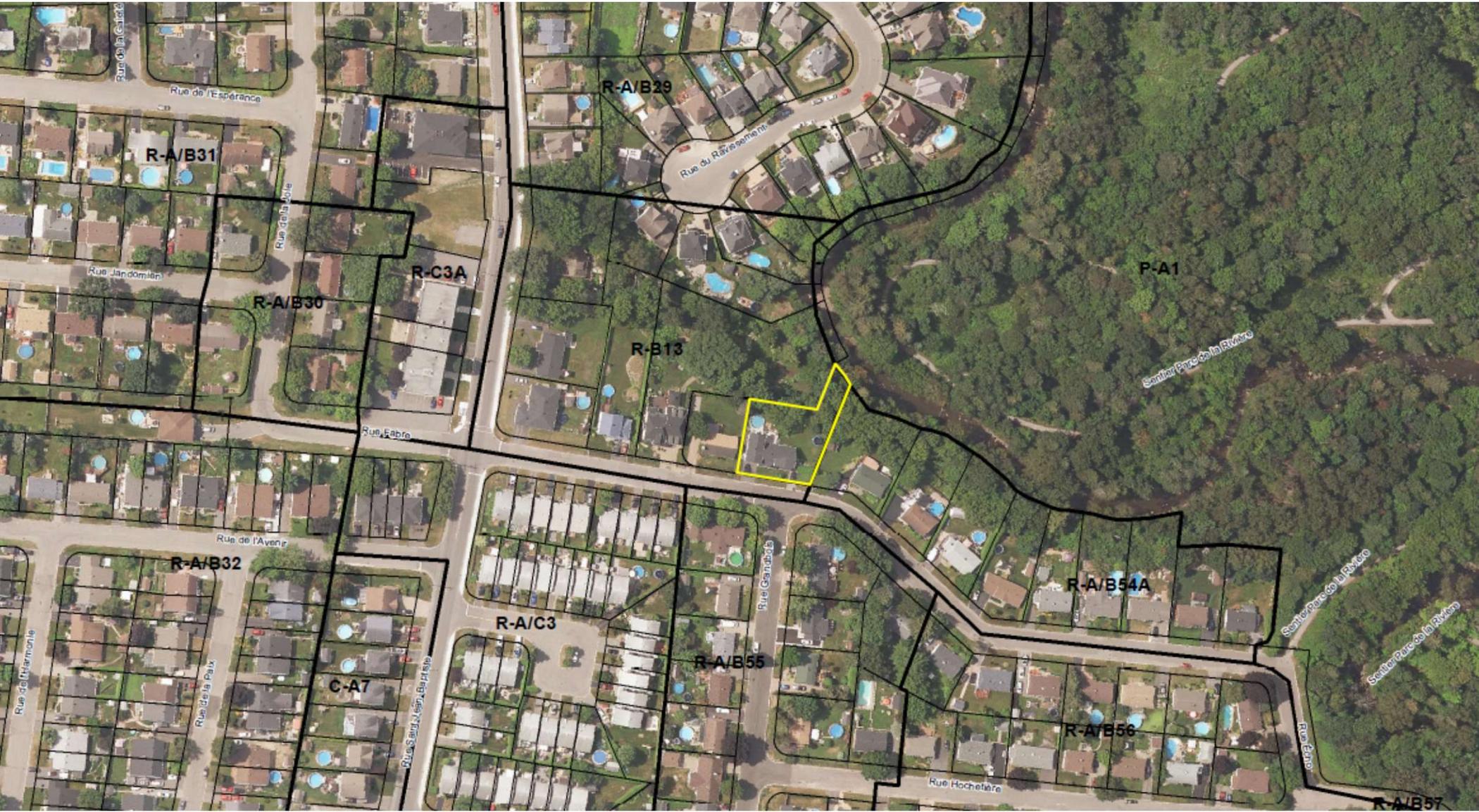
Section clôture type broches mailées dérogatoire

Rue Victor L. Laurin





DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 1644, RUE FABRE



Rue de la Guise

Rue de l'Espérance

R-A/B31

Rue de la Joie

R-A/B29

Rue du Ravissement

Rue Jandoulet

R-C3A

R-A/B30

R-B13

P-A1

Rue Fabre

Sentier Parc de la Rivière

Rue de l'Avenir

R-A/B32

R-A/C3

Rue Genchols

R-A/B54A

Sentier Parc de la Rivière

Rue de l'Harmonie

Rue de la Paix

C-A7

R-A/B55

Rue Saint-Jean-Baptiste

Sentier Parc de la Rivière

Rue Hochetère

R-A/B56

Rue Enno

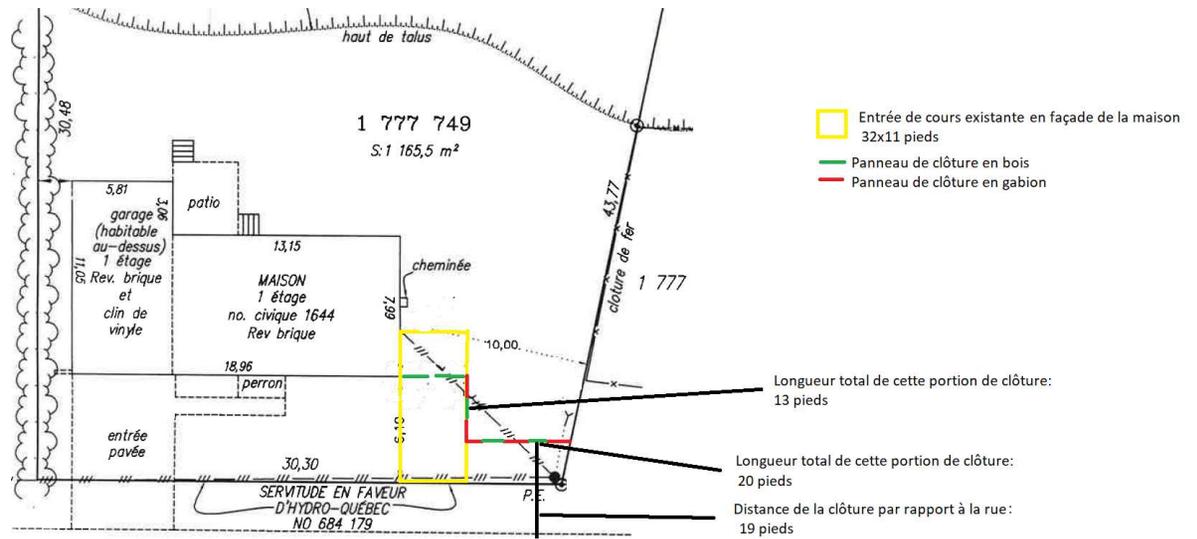
R-A/B57





NATURE DE LA DEMANDE

Permettre l'installation d'une clôture composée en partie de panneaux de gabions alors que le *Règlement de zonage n° V-965-89* n'autorise pas spécifiquement ce type de matériel pour la construction d'une clôture ou d'un muret.





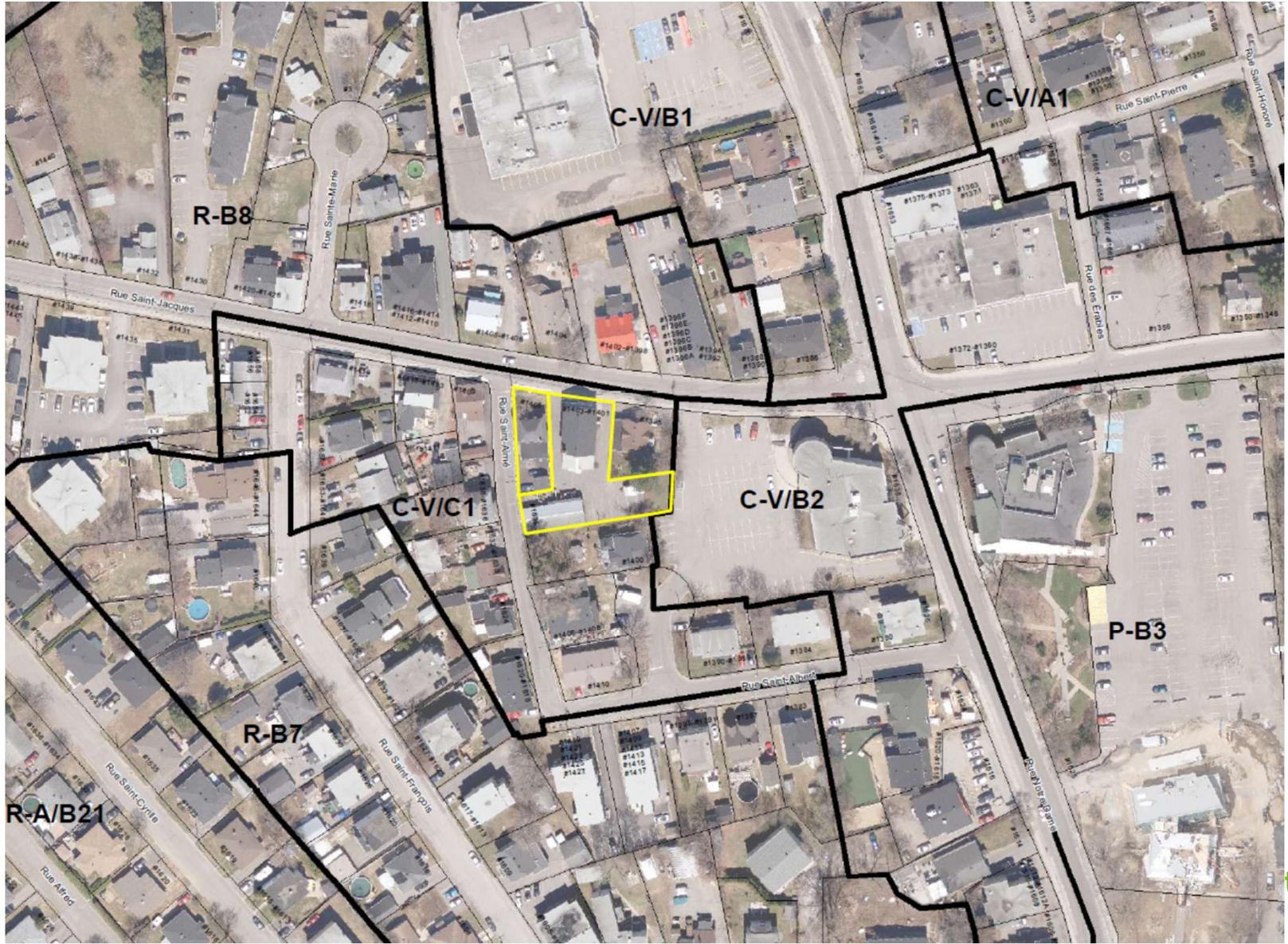
Modèle de clôture proposé (alternance panneaux gabion et bois plané)

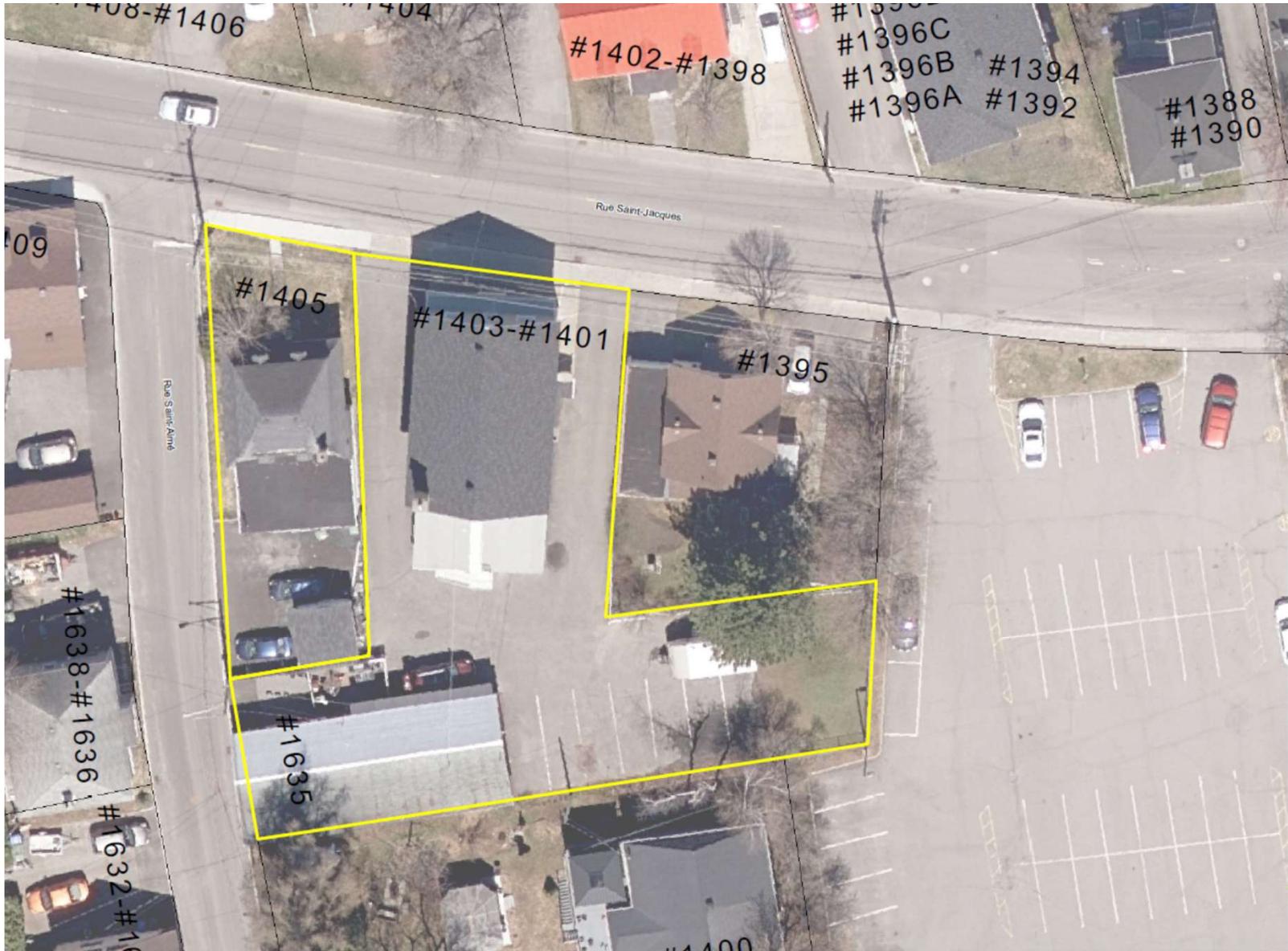


Les gabions sont des grillages métalliques comportant des mailles de 4,5 mm lesquelles sont distancées de 3 pouces. Ces grillages sont disposés en forme de boîtes puis fixée au sol par des tubes métalliques coulés dans le béton. Les boîtes qu'ils forment sont ensuite remplies avec de la roche de 3 à 6 pouces de diamètre. Ces installations sont solides, durables et traités contre la rouille.



DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES ET PIIA 1401-1405, RUE SAINT-JACQUES







Ville de
L'Anceinte-Lorette

lanceinte-lorette.org





Ville de
L'Anceinte-Lorette

lancienne-lorette.org





NATURE DE LA DEMANDE

Permettre la construction de sept (7) habitations unifamiliales contiguës avec les dérogations au *Règlement de zonage n° V-965-89* suivantes :

- L'aménagement d'une allée d'accès bidirectionnelle d'une largeur de 5,8 mètres, alors que le minimum prescrit est de 6,1 mètres;
- L'aménagement de cases de stationnement d'une profondeur de 5 mètres alors que le minimum prescrit par le est de 5,5 mètres.

CRITÈRES DE PROGRAMMATION

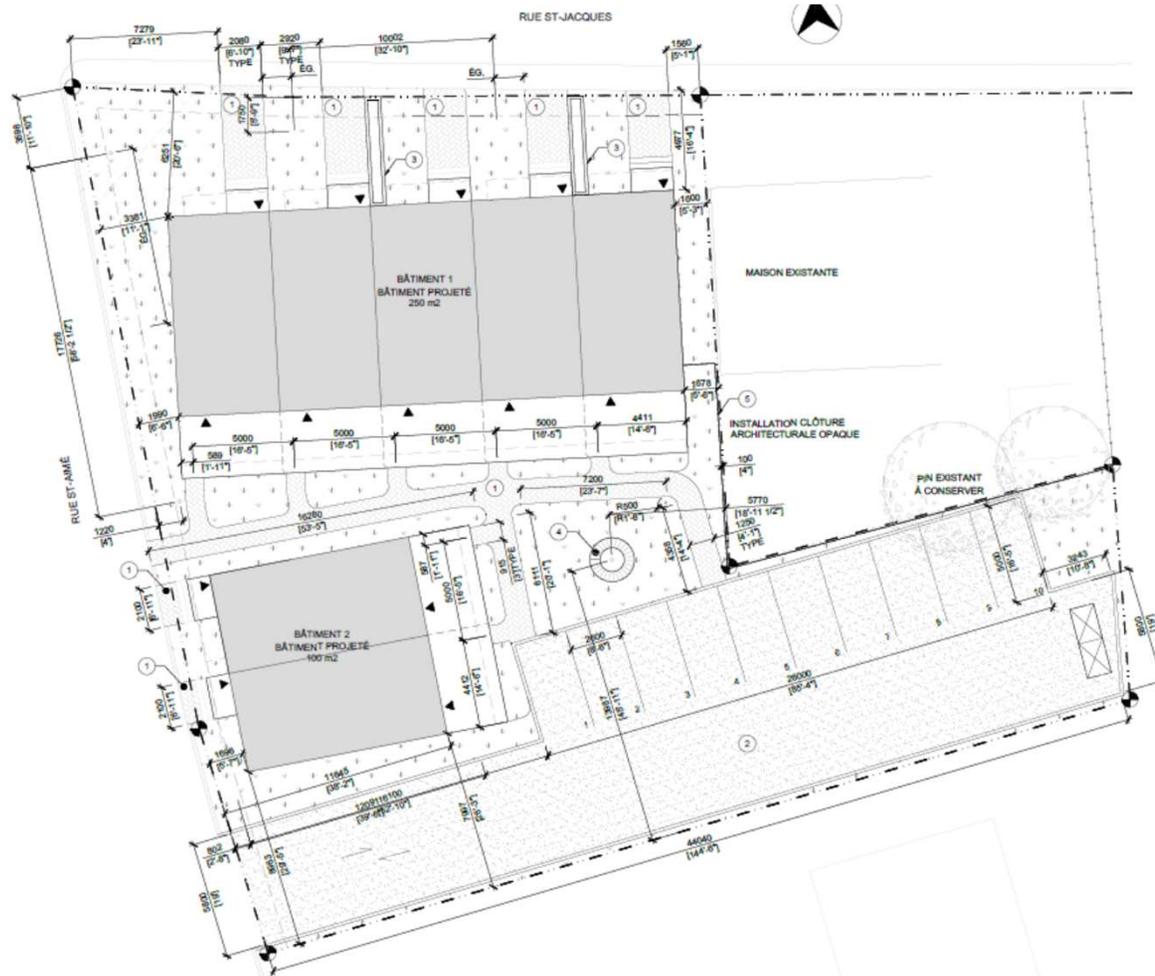
- ✓ INTÉGRER LES NOUVELLES INTERVENTIONS À LA TRAME URBAINE EXISTANTE. TROUVER UN ÉQUILIBRE VOLUMÉTRIQUE ENTRE LES MAISONS TRADITIONNELLES ET LES MUTILOGEMENTS EXISTANTS SITUÉS SUR LES RUES SAINT-JACQUES ET SAINT-AIMÉ.
- ✓ TRAITER L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE FAÇON À MAXIMISER L'USAGE PAR LES OCCUPANTS ET À L'ÉCHELLE HUMAINE.
- ✓ INTÉGRER LES STATIONNEMENTS À L'AMÉNAGEMENT POUR RÉDUIRE L'IMPACT VISUEL DE LA RUE
- ✓ CRÉER UN ESPACE D'AGRÉMENT DE QUALITÉ À L'ARRIÈRE DU SITE EN INTÉGRANT UNE COUR INTÉRIEURE AMÉNAGÉE ET PARTAGÉE

CRITÈRES DE CONCEPTION

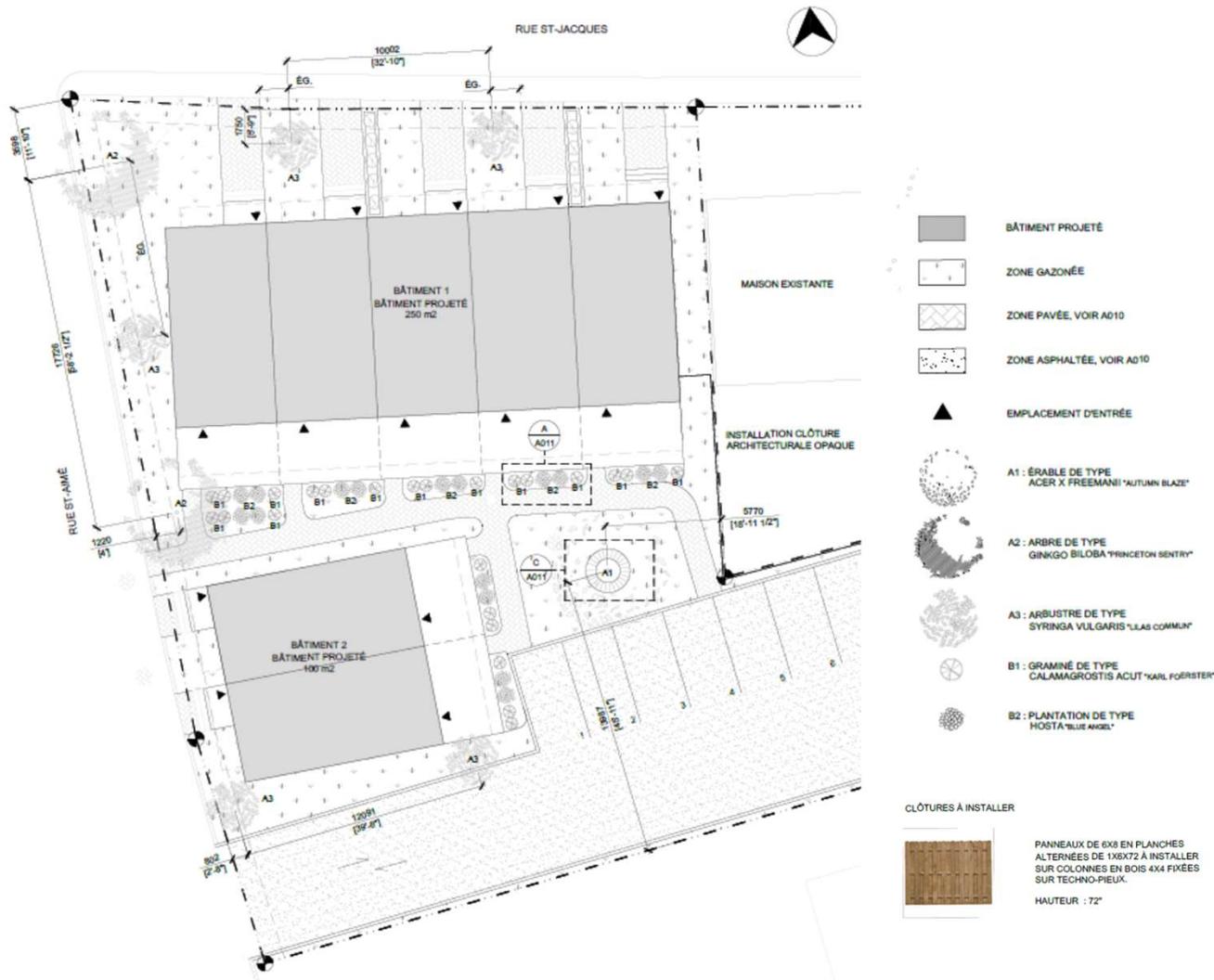
- ✓ S'ADAPTER À LA FORME DU TERRAIN. CRÉER UN ACCÈS PARTAGÉ AMÉNAGÉ POUR LES PIÉTONS ET LES CYCLISTES, RELIANT LA RUE SAINT-AIMÉ À LA COUR INTÉRIEURE. BÂTIMENT EN ANGLE AU COIN DES RUES SAINT-JACQUES ET SAINT-AIMÉ DISPOSÉ DE FAÇON À CONSERVER UN ESPACE POUR DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS QUI S'INTÈGRERONT AU PROJET ET IMPACTERONT POSITIVEMENT L'ASPECT VISUEL. LA DISPOSITION EN ANGLE PERMET AUSSI D'ATÉNUER L'EFFET VISUEL "IMPOSANT" DU BÂTIMENT VS LA LARGEUR DES RUES.
- ✓ INTÉGRER L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER À L'AMÉNAGEMENT CIVIL (NOUE, BASSIN DE RÉTENTION, GAZON)
- ✓ CRÉER DES ESPACES DE VIE DE QUALITÉ POUR TOUTES LES MAISONS : ÉQUILIBRER ET MAXIMISER L'APPORT EN LUMIÈRE NATURELLE DANS LES MAISONS



Implantation



Plan d'aménagement paysager



ARBRES À INSTALLER



A1 : ACER X FREEMANII "AUTUMN BLAZE"
 ZONE 3B, #7 200cm
 HAUTEUR À MATURITÉ : 12m
 DIAMÈTRE À MATURITÉ : 8m
 TOTAL : 1 ARBRE



A2 : GINKGO BILOBA "PRINCETON SENTRY"
 ZONE 4B, #7 200 cm
 HAUTEUR À MATURITÉ : 15m
 DIAMÈTRE À MATURITÉ : 7m
 TOTAL : 2 ARBRES

ARBUSTRE À INSTALLER



A3 : SYRINGA VULGARIS "LILAS COMMUN"
 ZONE 2
 HAUTEUR : 4m
 DIAMÈTRE : 2,50m
 TOTAL : 5 UNITÉS

PLANTATIONS BASSES À INSTALLER



B1 : CALAMAGROSTIS ACUT "KARL FÖRSTER"
 ZONE 4
 HAUTEUR : 1,5m
 DIAMÈTRE : 0,6m
 TOTAL : +/- 22 UNITÉS

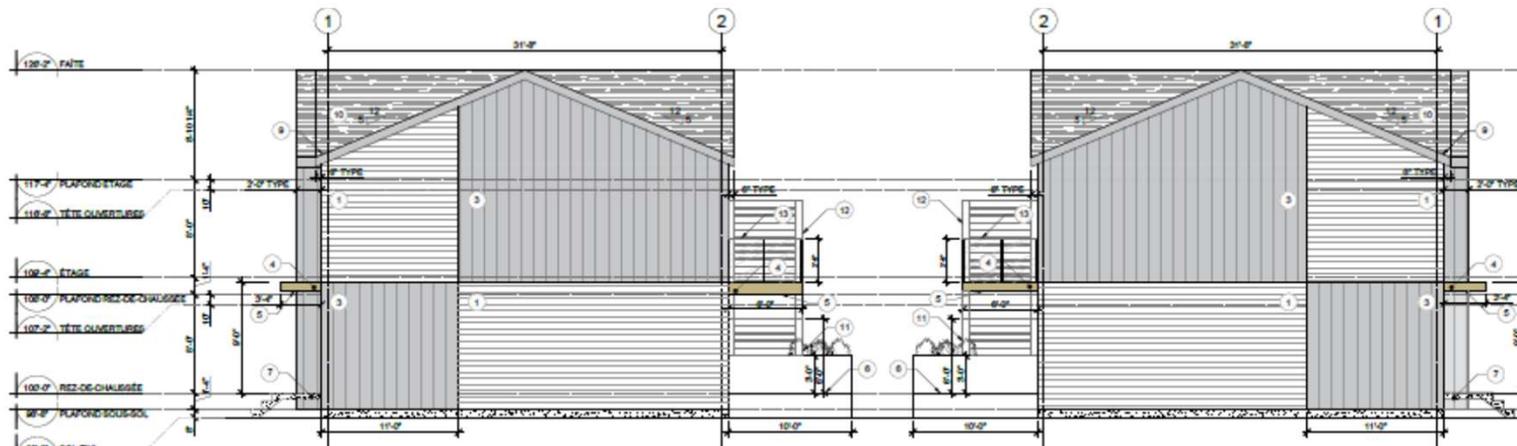


B2 : HOSTA "BLUE ANGEL"
 ZONE 3
 HAUTEUR : 0,7m
 DIAMÈTRE : 0,6m
 TOTAL : +/- 14 UNITÉS



01 ÉLÉVATION AVANT BÂTIMENT 1
A100 ÉCHELLE : 3/16"=1'-0"

- 1 REVÊTEMENT DE DÉCLIN EN FIBROCIMENT HARDIEPLANK DE JAMES HARDIE POSÉ À L'HORIZONTAL, COULEUR BLANC ARCTIQUE DE JAMES HARDIE.
- 2 PANNEAUX DE FIBROCIMENT HARDIEPANEL DE JAMES HARDIE, PEINT DE COULEUR TELLE QUE CHIMAYO GOLD DE JAMES HARDIE, FINI LISSE.
- 3 REVÊTEMENT DE BARDAGE VERTICAL EN FIBROCIMENT HARDIEPANEL DE JAMES HARDIE POSÉ À VERTICALE, COULEUR GRIS PERLE DE JAMES HARDIE.
- 4 FASCIA EN ACIER GALVANISÉ ÉMAILLÉ DE COULEUR TELLE QUE "AMBRE" 516 DE GENTEK.
- 5 SOFFITE VENTILÉ EN ALUMINIUM DE COULEUR TELLE QUE "AMBRE" 516 DE GENTEK.
- 6 SYSTÈME DE TERRASSE EN BOIS TRAITÉ.
- 7 BALCON D'ENTRÉE ET MARCHES EN BÉTON COULÉ SUR PLACE.
- 8 MOULURE DE TRANSITION EN "U" EN ALUMINIUM DE COULEUR S'AGENÇANT AVEC LES MATÉRIAUX ADJACENTS.
- 9 N/A
- 10 REVÊTEMENT EN BARDEAU D'ASPHALTE DE COULEUR GRIS DOUBLE DE LA GAMME CAMBRIDGE COOL COLORS D'IKO.
- 11 PARE-INTIMITÉ EN BOIS TRAITÉ D'UNE HAUTEUR DE 6'-0" ET TEINT, COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE. PRÉVOIR PASSAGE DE COLONNES À COORDONNER AVEC INGÉNIEUR.
- 12 PARE-INTIMITÉ EN BOIS TRAITÉ D'UNE HAUTEUR DE 6'-0" ET TEINT, COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE.
- 13 GARDE-CORPS EXTÉRIEUR À 42" DE HAUTEUR, MODÈLE AU CHOIX DE L'ARCHITECTE.



02 ÉLÉVATION DROITE
A100 ÉCHELLE : 3/16"=1'-0"

03 ÉLÉVATION GAUCHE
A100 ÉCHELLE : 3/16"=1'-0"



01 ÉLÉVATION ARRIÈRE BÂTIMENT 1
A100 ÉCHELLE : 3/16"=1'-0"



02 ÉLÉVATION AVANT BÂTIMENT 2
A100 ÉCHELLE : 3/16"=1'-0"

03 ÉLÉVATION ARRIÈRE BÂTIMENT 2
A100 ÉCHELLE : 3/16"=1'-0"

- 1 REVÊTEMENT DE DÉCLIN EN FIBROCIMENT HARDIEPLANK DE JAMES HARDIE POSÉ À L'HORIZONTAL, COULEUR BLANC ARCTIQUE DE JAMES HARDIE.
- 2 PANNEAUX DE FIBROCIMENT HARDIEPANEL DE JAMES HARDIE, PEINT DE COULEUR TELLE QUE CHIMAYO GOLD DE JAMES HARDIE, FINI LISSE.
- 3 REVÊTEMENT DE BARDAGE VERTICAL EN FIBROCIMENT HARDIEPANEL DE JAMES HARDIE POSÉ À VERTICALE, COULEUR GRIS PERLE DE JAMES HARDIE.
- 4 FASCIA EN ACIER GALVANISÉ ÉMAILLÉ DE COULEUR TELLE QUE "AMBRE" 516 DE GENTEK.
- 5 SOFFITE VENTILÉ EN ALUMINUM DE COULEUR TELLE QUE "AMBRE" 516 DE GENTEK.
- 6 SYSTÈME DE TERRASSE EN BOIS TRAITÉ.
- 7 BALCON D'ENTRÉE ET MARCHES EN BÉTON COULÉ SUR PLACE.
- 8 MOULURE DE TRANSITION EN "U" EN ALUMINIUM DE COULEUR S'AGENÇANT AVEC LES MATÉRIEAUX ADJACENTS.
- 9 N/A
- 10 REVÊTEMENT EN BARDEAU D'ASPHALTE DE COULEUR GRIS DOUBLE DE LA GAMME CAMBRIDGE COOL COLORS D'IKO.
- 11 PARE-INTIMITÉ EN BOIS TRAITÉ D'UNE HAUTEUR DE 0'-0" ET TEINT, COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE. PRÉVOIR PASSAGE DE COLONNES À COORDONNER AVEC INGÉNIEUR.
- 12 PARE-INTIMITÉ EN BOIS TRAITÉ D'UNE HAUTEUR DE 0'-0" ET TEINT, COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE.
- 13 GARDE-CORPS EXTÉRIEUR À 42" DE HAUTEUR, MODÈLE AU CHOIX DE L'ARCHITECTE.



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2022

DÉPENSES PAYÉES EN JUIN 2022

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

- Rémunération

442 990.19 \$

Remises

La Capitale assureur de l'administration publique inc.	C 47376	561.06 \$	
Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)	C 47414	2 214.19 \$	
Syndicat des employés municipaux Ville de L'Ancienne-Lorette	C 47415	731.50 \$	
La Capitale assureur de l'administration publique inc.	C 47457	284.38 \$	
SSQ, Société d'assurance-vie inc.	A 48508	22 241.60 \$	
Retraite Québec Secteur Public	D Direct	3 656.84 \$	
Fonds de solidarité FTQ	D Direct	200.00 \$	
Desjardins Sécurité Financière	D Direct	51 323.48 \$	
Total de la rémunération et des remises			81 213.05 \$
			524 203.24 \$

- Biens et services

Johanne St-Cyr	C 47270	420.00 \$	
ARC - Atelier de réusinage de cartouches inc.	C 47357	825.48 \$	
Campus Notre-Dame-de-Foy	C 47359	20 048.77 \$	
Carrières Québec inc.	C 47360	3 949.41 \$	
Cégep de Sainte-Foy	C 47361	6 018.94 \$	
Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l.	C 47363	266 862.06 \$	
Druide informatique inc.	C 47364	482.90 \$	
Électro Experts	C 47365	567.98 \$	
Estampes-Ray inc.	C 47366	62.03 \$	
Fondation de l'école des Hauts-Clochers	C 47367	750.00 \$	
FondationPAL	C 47368	700.00 \$	
Grand & Toy	C 47369	373.44 \$	
Groupe de Sécurité Garda SENC	C 47370	5 318.74 \$	
La Génératrice inc.	C 47377	373.67 \$	
Les Huiles Desroches inc.	C 47378	21 544.87 \$	
Louis Marcotte	C 47382	873.19 \$	
Purolator inc.	C 47385	74.09 \$	
Séminaire Saint-François	C 47387	14 659.31 \$	
Services de Café Van Houtte inc.	C 47388	763.68 \$	
Société de sauvetage inc.	C 47389	1 105.00 \$	
SPA de Québec	C 47390	5 905.08 \$	
Xerox Canada ltée	C 47391	127.33 \$	
Aqua Zach Inc.	C 47392	839.49 \$	
Capitale Propane inc.	C 47393	147.03 \$	
Clément & Frère ltée	C 47394	977.29 \$	
Corbec inc.	C 47395	462.64 \$	
ÉCOLE DES HAUTS-CLOCHERS	C 47396	500.00 \$	
Ève Stastny violoniste	C 47397	75.00 \$	
Fonds des biens et des services	C 47398	72.17 \$	
Ganka inc.	C 47399	101.88 \$	
Givesco inc.	C 47400	2 023.52 \$	
Go Musique inc.	C 47401	8 623.13 \$	
Grader's pro inc.	C 47402	1 441.74 \$	
Groupe PolyAlto inc.	C 47403	492.62 \$	
J.S.R. Enr.	C 47404	55.65 \$	
Les Huiles Desroches inc.	C 47406	7 799.49 \$	
Linda Roberge	C 47407	330.00 \$	
Messer Canada inc., 15687	C 47408	893.44 \$	
Nettoyeur Marc Tanguay	C 47409	445.51 \$	
Pièces d'équipement Bergor inc.	C 47410	2 891.92 \$	
Promotion Lépine inc.	C 47411	70.12 \$	
Roulements Harvey inc.	C 47412	2 067.92 \$	
Services de Café Van Houtte inc.	C 47413	566.82 \$	
TransDiff Peterbilt de Québec	C 47416	321.95 \$	
UAP INC.	C 47417	21.30 \$	
Vigile Sécurité inc.	C 47419	659.51 \$	
Asphalte Lagacé ltée	C 47420	4 369.04 \$	
Ciment Québec inc.	C 47421	904.28 \$	
Clément & Frère ltée	C 47422	42.16 \$	
Cummins Canada ULC	C 47423	358.72 \$	
Eco-Peinture	C 47424	50.36 \$	
Eurofins Environex inc.	C 47425	87.38 \$	

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2022

DÉPENSES PAYÉES EN JUIN 2022

Groupe Lou-Tec inc.	C 47426	583.61 \$
Lumisolution inc.	C 47427	21.39 \$
MédiaQMI inc.	C 47428	1 361.59 \$
Medic Québec - 9459-7143 Québec inc.	C 47429	1 003.26 \$
Michelin Amérique du Nord (Canada) inc.	C 47430	4 753.02 \$
Ok Pneus St-David inc.	C 47431	983.72 \$
Westburne	C 47432	32.02 \$
Chevaliers de Colomb Conseil 4246	C 47433	2 400.00 \$
EBSCO Canada Ltée	C 47434	1 019.11 \$
Imprimerie Gingras inc.	C 47435	1 347.12 \$
Isabelle Grenier	C 47436	914.05 \$
Josée Leblanc	C 47437	990.00 \$
La Revanche inc.	C 47438	141.88 \$
Le Soleil	C 47439	399.97 \$
Rabais Campus inc.	C 47441	113.49 \$
Scolart inc.	C 47442	463.35 \$
Alimentation Carl Auger inc.	C 47445	174.57 \$
Carrières Québec inc.	C 47447	5 428.82 \$
Cégep de Sainte-Foy	C 47448	6 018.94 \$
Ciment Québec inc.	C 47449	2 189.70 \$
EBSCO Canada Ltée	C 47451	169.46 \$
Grand & Toy	C 47452	154.30 \$
Groupe ETR inc.	C 47453	833.32 \$
Hatem+D Web inc.	C 47454	107.79 \$
Hebdo Litho inc.	C 47455	7 374.29 \$
Josée Leblanc	C 47456	1 070.00 \$
La Revanche inc.	C 47458	169.65 \$
Librairie La Maison Anglaise inc.	C 47459	50.40 \$
MACA inc.	C 47460	5 723.06 \$
Michel Larouche, Consultant Rh inc.	C 47461	12 482.84 \$
Morency, société d'avocats s.e.n.c.r.l.	C 47462	10 816.09 \$
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec	C 47464	632.36 \$
Palardy Rolande	C 47465	20.00 \$
Palason Billard (St-Hubert) inc.	C 47466	5 171.59 \$
PC Court company limited	C 47467	11 003.11 \$
Pépinière Lemay inc.	C 47468	24 927.73 \$
Pitney Bowes Canada	C 47469	237.86 \$
Purolator inc.	C 47470	33.32 \$
Scolart inc.	C 47471	70.91 \$
Sébastien Douville	C 47472	1 149.75 \$
SolidCAD une compagnie Cansel	C 47473	620.86 \$
SOM inc.	C 47474	919.80 \$
Vigil sécurité opérations inc.	C 47476	1 590.10 \$
VRSB	C 47478	1 321.01 \$
Communauté Métropolitaine de Québec	A 48061	30 268.67 \$
Aptika	A 48487	401.15 \$
Aquam spécialiste aquatique inc.	A 48488	434.40 \$
BC2 Groupe Conseil inc.	A 48489	17 591.18 \$
Blanko	A 48490	24 475.90 \$
Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.	A 48491	51 841.85 \$
Gigi Wenger	A 48492	200.00 \$
L'équipe Humania inc.	A 48493	804.83 \$
L'Union des Municipalités du Québec	A 48494	914.05 \$
L.S.M. Son & Lumières inc.	A 48495	3 944.23 \$
Le spécialiste du stylo Papeterie inc.	A 48497	224.20 \$
Les copies de la Capitale inc.	A 48498	347.90 \$
Librairie La Liberté inc.	A 48499	224.33 \$
Manon L'Hérault	A 48500	190.00 \$
Novexco inc.	A 48501	630.18 \$
PG Solutions inc.	A 48502	219.02 \$
Québec Linge Co.	A 48503	168.16 \$
Sabrina Godoy	A 48504	350.00 \$
Sciences en Folie Québec inc.	A 48505	666.86 \$

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2022

DÉPENSES PAYÉES EN JUIN 2022

Solotech inc.	A 48506	172.06 \$
Solutions d'affaires Toshiba Tec Canada inc.	A 48507	432.76 \$
Aquam spécialiste aquatique inc.	A 48536	414.16 \$
Ascenseurs Cloutier Ltée	A 48537	101.75 \$
Atlantis Pompe Ste-Foy inc.	A 48538	355.27 \$
Campbell Scientific (Canada) Corp.	A 48539	131.25 \$
Côté Fleury inc.	A 48541	120.44 \$
Elecal inc.	A 48542	786.67 \$
Javel Bois-Francs inc.	A 48543	432.59 \$
Laboratoire Hygienex inc.	A 48544	946.53 \$
Le Groupe Sports-Inter Plus inc.	A 48545	1 164.36 \$
Les Entreprises Kar-Bat inc.	A 48546	2 594.35 \$
Les Entreprises Mario Laroche inc.	A 48547	206.94 \$
Macpek inc.	A 48548	139.81 \$
Maheu & Maheu inc.	A 48549	136.62 \$
Mont Bel-Air Eau de Source inc.	A 48550	21.00 \$
Newtec Électricité inc.	A 48551	2 113.66 \$
Novexco inc.	A 48552	194.45 \$
P.R. Distribution inc.	A 48553	4 608.34 \$
Pièce d'Auto Alain Côté inc.	A 48554	7 598.95 \$
Pneus Belisle Québec inc.	A 48555	137.92 \$
Posimage inc.	A 48556	74.73 \$
Protection Incendie Viking inc.	A 48557	2 257.53 \$
Québec Linge Co.	A 48558	2 198.03 \$
Robitaille Équipement Inc.	A 48559	567.98 \$
Tenaquip limited	A 48560	179.84 \$
Uni-Draulic inc.	A 48561	111.01 \$
Würth Canada limitée	A 48562	354.10 \$
9268146 Canada inc.	A 48576	479.06 \$
Canac	A 48577	4 241.50 \$
Centre d'appel STP inc.	A 48578	167.33 \$
Conception Interat inc.	A 48579	218.45 \$
Construction & Pavage Portneuf inc	A 48580	2 146.18 \$
Gérard Bourbeau et Fils inc.	A 48581	493.20 \$
Graphica Impression inc.	A 48582	212.97 \$
J.C. Drolet inc.	A 48583	915.20 \$
Les services Frimas inc	A 48584	1 458.41 \$
Macpek inc.	A 48585	989.14 \$
Protection Incendie Viking inc.	A 48586	931.89 \$
Spécialité d'outil André Blouin inc.	A 48588	307.38 \$
Suspensions et ressorts Michel Jeffrey inc.	A 48589	489.97 \$
Vitrierie Global inc.	A 48590	258.69 \$
Atelier de reliure G	A 48602	1 826.96 \$
Groupe Archambault Inc.	A 48603	532.12 \$
InMédia Technologies inc.	A 48604	2 713.41 \$
La Capitale en Fête inc.	A 48605	1 684.39 \$
Librairie La Liberté inc.	A 48606	3 043.45 \$
Librairie Pantoute inc.	A 48607	1 915.48 \$
Librairie Renaud-Bray inc.	A 48608	4 017.76 \$
Novexco inc.	A 48609	275.17 \$
SP Médical inc	A 48610	1 440.41 \$
Atelier de reliure G	A 48645	1 683.41 \$
Centre d'appel STP inc.	A 48646	334.66 \$
Conception Interat inc.	A 48647	436.90 \$
Entreprise de fabrication Gervais Langlois inc.	A 48648	4 446.77 \$
Groupe Perspective (Québec) inc.	A 48649	727.22 \$
JAGUAR MEDIA INC.	A 48650	172.46 \$
Librairie La Liberté inc.	A 48651	245.30 \$
Librairie Renaud-Bray inc.	A 48652	794.17 \$
Novexco inc.	A 48653	1 448.31 \$
Pavage U.C.P. (9167-6114 Québec inc.)	A 48654	7 214.47 \$
Promotél inc.	A 48655	217.30 \$
Québec Linge Co.	A 48656	1 247.39 \$
Solotech inc.	A 48657	1 214.43 \$
Solutions d'affaires Toshiba Tec Canada inc.	A 48658	268.29 \$
Viva Design inc.	A 48659	193.16 \$

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2022

DÉPENSES PAYÉES EN JUIN 2022

Vidéotron ltée	D Direct	911.45 \$	
Visa Desjardins	D Direct	4 991.05 \$	
Hydro-Québec	D Direct	29 628.18 \$	
Acceo transphère inc.	D Direct	111.13 \$	
Home Depot	D Direct	796.87 \$	
Énergir s.e.c	D Direct	3 432.54 \$	
Telus Mobilité	D Direct	705.38 \$	
Bell Canada inc.	D Direct	280.81 \$	
PitneyWorks	D Direct	2 000.00 \$	
Frais de banque	D Direct	1 199.01 \$	
Total des biens et services			764 396.45 \$
- Remboursement - employés			
Service des Loisirs	C 47356	111.73 \$	
Service des Travaux Publics	C 47358	1 707.11 \$	
Service des Travaux Publics	C 47362	386.35 \$	
Service des Communications	C 47372	61.74 \$	
Service de la Trésorerie	C 47373	525.13 \$	
Service des Loisirs	C 47374	187.60 \$	
Service du Greffe	C 47383	14.28 \$	
Service de la Bibliothèque	C 47443	107.95 \$	
Service du Greffe	C 47463	21.39 \$	
Total des remboursements des frais de déplacement			3 123.28 \$
- Frais de financement et remboursement de capital			
CDS - remboursement d'intérêts	D Direct	47 297.50 \$	
CDS - remboursement capital	D Direct	523 000.00 \$	
Total des frais de financement et remboursement de capital			570 297.50 \$
Total des activités de fonctionnement			1 862 020.47 \$
REMBOURSEMENTS			
Activités des loisirs	D Direct	813.00 \$	
Activités des loisirs	C Chèque	362.78 \$	
Taxes	C 47444	591.95 \$	
Dépôt de soumission - Camions GloboCam Québec et Lévis inc.	C 47446	20 500.00 \$	
Dépôt de soumission - Ciment Québec inc.	C 47450	3 389.75 \$	
Dépôt de soumission - Carrière Union Ltée	A 48540	3 920.65 \$	
Total des remboursements			29 578.13 \$
Total			1 891 598.60 \$

Les paiements directs à un même fournisseur ont été regroupés pour présentation.

Le conseil a adopté le règlement suivant en matière de contrôle et de suivi budgétaire (Art. 477 L.C.V.) :

- 352-2020 : Règlement en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires

A : virement bancaire avec ACCÉO TRANSPHÈRE

C : chèque

D : virement bancaire avec Desjardins



Anick Marceau, CPA Auditrice, CGA, OMA
Trésorière

Date : 8 juillet 2022